

Rapport annuel 2017



www.federationsolidarite.org



Fédération
des acteurs de
la solidarité



« SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE S'EST AMÉLIORÉ AVEC LE RETOUR DE LA CROISSANCE ET LA BAISSÉ DU CHÔMAGE, LES CAUSES STRUCTURELLES DE LA PRÉCARITÉ, LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET LE MAL-LOGEMENT CONSTITUENT PLUS QUE JAMAIS UNE MENACE POUR LA COHÉSION SOCIALE. »

Louis GALLOIS

Sommaire

Rapport moral par Louis Gallois, Président **04**

Les actions de la Fédération des acteurs de la solidarité

 HIVER **06**

 PRINTEMPS **14**

 ÉTÉ **20**

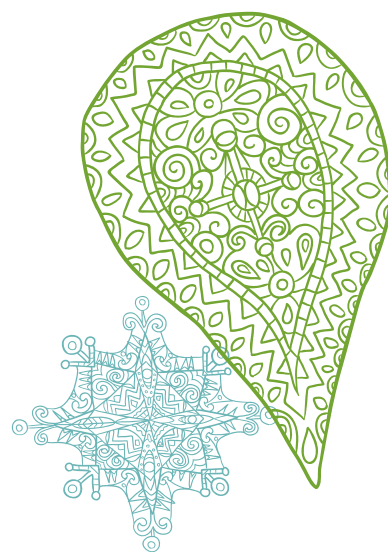
 AUTOMNE **34**

Perspectives 2018 par Florent Guéguen, Directeur général **58**

Rapport moral

de Louis Gallois

Président de la FÉDÉRATION
DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ



“ 2017, année décisive d'élection présidentielle, le Congrès d'orientation de la Fédération a permis de redéfinir nos priorités d'actions et de faire des propositions aux candidats pour «investir dans la solidarité». Nous avons tenté pendant cette période électorale de rendre visibles dans le débat public, les phénomènes de pauvreté et de reproduction des inégalités en défendant la nécessité d'une stratégie d'investissement social autour de la prévention, de l'accompagnement et de l'accès aux droits.

Pendant cette séquence politique, la Fédération est également intervenue au sein du Collectif des associations unies à travers une campagne digitale nationale pour contrer la stigmatisation des plus précaires et pointer la réalité des conditions de vie des personnes. Si le contexte économique s'est amélioré avec le retour de la croissance et la baisse du chômage, les causes structurelles de la précarité - le chômage de longue durée et le mal-logement - constituent plus que jamais une menace pour la cohésion sociale.

« L'ACCÈS AU LOGEMENT ET L'INCONDITIONNALITÉ DE L'ACCUEIL DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ A ÉTÉ ÉGALEMENT AU CENTRE DE L'ACTUALITÉ FÉDÉRALE EN 2017. »

Pour répondre à la situation des personnes durablement éloignées de l'emploi, la Fédération a défendu la nécessité de développer plus massivement le tryptique remise en activité/accompagnement socioprofessionnel/formation comme une solution efficace de retour à l'autonomie des personnes. Le développement réussi en 2017 de l'expérimentation SEVE, portée par la Fédération, qui vise à rapprocher les dispositifs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) du monde de l'entreprise grâce à la prospection d'emplois, aux périodes d'immersion et à l'accompagnement des personnes dans l'emploi de droit commun, marque un tournant culturel pour le secteur. Mais la réduction du chômage de longue durée nécessite de créer de l'activité accessible à tous. Bien que consciente des limites des contrats aidés, la Fédération a contesté leur réduction brutale décidée à l'été 2017, sans concertation avec le monde associatif. Néanmoins, nous avons soutenu les propositions issues du rapport de Jean-Marc Borello qui propose de nouveaux contrats plus qualitatifs en termes d'accompagnement et d'accès à une formation. Le développement des structures d'IAE, en ciblant les territoires les

plus en difficulté, a été en outre au cœur des missions de plaidoyer de la Fédération en 2017. De surcroît, la proposition du rapport Borello d'augmenter de 20% par an le nombre de postes tout au long du quinquennat va dans ce sens. Espérons que le gouvernement saura s'en saisir. La pérennisation et l'extension sur le territoire des innovations portées par nos adhérents (ou partenaires) auront été un axe central de mobilisation fédérale. Citons sans aucune exhaustivité les expérimentations TAPAJ, convergences ou «territoires zéro chômeur» qui ont été soutenues par la Fédération dans le cadre des travaux préparatoires à la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté des jeunes et des familles et qui trouveront, nous l'espérons, un nouvel essor en 2018.

L'accès au logement et l'inconditionnalité de l'accueil des personnes en difficulté a été également au centre de l'actualité fédérale en 2017. Les modalités de mise en oeuvre du plan hiver 2016-2017 a démontré une nouvelle fois les difficultés des publics hébergés à sortir vers le logement ou à y accéder directement ainsi que la nécessité de renforcer l'offre d'hébergement de qualité, avec un accompagnement, en particulier dans les grandes métropoles. Le baromètre du 115 publié par la Fédération indiquait que le jour de

la rentrée scolaire, seulement 36% des personnes ayant appelé le numéro d'urgence ont obtenu un hébergement. Suite à une nouvelle alerte lancée par les associations, 5 000 places d'hébergement ont pu être pérennisées au printemps 2017, une avancée positive permettant de limiter les remises à la rue «sèches».

La répétition des plans hivernaux et de la gestion «au thermomètre» de l'hébergement avec toujours plus de personnes sans solution malgré l'augmentation des crédits et des places d'hébergement témoigne de la nécessité de changer de modèle d'accès au logement. Dès la rentrée de septembre 2017, le gouvernement s'est saisi de ce sujet en proposant après concertation avec les associations, un plan quinquennal du Logement d'abord. Celui-ci repose sur des priorités portées depuis de nombreuses années par la Fédération: favoriser l'accès direct au logement autonome des personnes sans domicile fixe, avec un accompagnement, sans passer par les parcours «en escalier» dans l'hébergement mais aussi accélérer la sortie de l'hébergement vers le logement lorsque cela est possible pour les



personnes. La Fédération a activement participé à l'élaboration de ce plan et soutenu la mise en place de territoires de mises en oeuvre accélérées du Logement d'abord en encourageant les Fédérations régionales à se rapprocher des métropoles «chefs de file» de ces projets. Pour autant cette politique s'accompagne de lourdes incertitudes quant aux moyens d'accompagnement des personnes dans le logement qui seront mobilisés pour la réussite du plan. En outre, la diminution du montant des Aides Personnalisées au Logement (APL) versées aux ménages les plus modestes décidée à l'automne augmente les taux d'effort pour se maintenir dans le logement. Et la ponction de 1,5 milliard d'euros sur deux ans du financement des APL, imposée aux bailleurs sociaux dans la loi de finances 2018, risque de réduire les capacités d'investissement des offices HLM. Elle pourrait menacer la production de logements très sociaux pourtant indispensables au Logement d'abord.

L'accompagnement des demandeurs d'asile dans un contexte de progression de la demande (100 000 demandeurs en 2017) est également au cœur de l'actualité fédérale. Un demandeur d'asile sur deux n'est pas hébergé dans le dispositif national d'accueil ce qui traduit l'insuffisance des capacités en Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) et ce, malgré la création de 20 000 places sous le précédent quinquennat. Les délais d'enregistrement de la demande d'asile en préfecture sont trop longs pour éviter les périodes d'errance. Et le caractère inapplicable des accords de Dublin renforce la précarité de personnes - parfois en famille - qui n'accèdent pas aux conditions matérielles d'accueil pourtant prévues par le droit européen en alimentant les campements indignes, dans les métropoles. Le plan d'accueil des migrants présenté par le Ministre de l'Intérieur en juillet 2017 a été jugé très insuffisant par la majorité des associations, déçues par la faiblesse des créations de places (7 500 sur 2 ans) bien que l'hébergement des personnes obtenant le statut de réfugié soit renforcé (5 000 places). La publication d'une circulaire en décembre 2017 organisant le recensement des étrangers dans les centres d'hébergement généralistes, avec le risque de mesure de rétention, d'éloignement ou de fin de prise en charge des personnes a provoqué un large mouvement de protestation des associations. La Fédération a coordonné un mouvement interassociatif qui a saisi le Défenseur des droits et le Conseil d'État. Dans ce contexte très tendu, la Fédération a veillé à produire pour ses adhérents et les Fédérations régionales des outils techniques et juridiques permettant de défendre l'inconditionnalité de l'accueil.

L'accès aux soins des populations précaires a également fortement mobilisé le réseau en 2017 avec un objectif de non-discrimination, de réduction du non recours et d'accès au droit commun pour le plus grand nombre avec une campagne de lutte contre le refus de soins, le soutien à la généralisation du tiers payant et la proposition dans le cadre de la stratégie nationale de santé d'une fusion de l'Aide médicale d'État (AME) avec la protection universelle maladie (PUMA). L'organisation d'une journée nationale avec la Fédération Addiction en 2017 autour de «l'accueil inconditionnel au défi des consommations» a également permis de réfléchir à l'adaptation des dispositifs aux plus vulnérables.

La dimension européenne des problématiques de pauvreté et de migrations n'a pas été oubliée avec un investissement important de la Fédération au sein de la FEANTSA, notamment sur l'asile et la solidarité intraeuropéenne, le partage des bonnes pratiques ou encore le mal-logement qui s'aggrave dans de nombreuses grandes métropoles.

Face à la raréfaction des ressources publiques et au risque de devenir de simples prestataires de l'État, les associations ont plus que jamais besoin de s'engager dans un cadre collectif au service des personnes, du travail social et de l'accompagnement. La diversité, l'autonomie et la capacité d'innovation sociale des associations reposent sur un équilibre constamment menacé. Vous pouvez compter sur l'engagement de la Fédération, au niveau national comme en région, pour animer cette dynamique collective, donner de la visibilité aux problématiques de pauvreté et être force de proposition à l'égard de la puissance publique dans le respect des valeurs de solidarité qui nous animent. *





LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ A RÉUNI 900 PARTICIPANTS LORS DE SON CONGRÈS NATIONAL À DIJON LES 12 ET 13 JANVIER 2017.

Congrès de la Fédération

Rendez-vous majeur en amont des élections présidentielles, le Congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité a eu lieu les 12 et 13 janvier à Dijon. Il a réuni 900 participants, venus pour rencontrer leurs pairs, participer aux ateliers, entendre les débats des deux tables rondes et, enfin, échanger sur des pratiques professionnelles en pleine mutation dans le secteur social.

Au programme: des débats sur les réformes politiques à entreprendre pour envisager la solidarité comme un investissement, afin d'agir efficacement contre la pauvreté et en finir avec la stigmatisation des plus démunis, ainsi que la découverte de nombreux projets associatifs au Village des initiatives, avec, pour cette édition 2017, une cinquantaine de stands dans le hall du parc des expositions. Par ailleurs, la Fédération fêtait, en ce début

d'année, ses 60 ans et venait de lancer son nouveau nom, qui affirme davantage son identité de réseau généraliste ouvert à la société civile et oeuvrant pour la solidarité et la citoyenneté.

Un travail, mené en amont durant plusieurs mois, a donné naissance à une plateforme de propositions de réformes, divisé selon les 4 axes du questionnaire initial. Au total, une cinquantaine de propositions ont été sélectionnées et affinées par les salariés du siège et les élus des instances fédérales pour être à la fois réalistes, progressistes et intégrées dans les programmes des candidats à l'élection.

Afin de leur présenter directement ces propositions et d'en débattre avec eux, la Fédération avait d'ailleurs convié les candidats ou leurs représentants à une table ronde politique, le vendredi après-midi. Manuel Valls et Vincent Peillon, alors can-

didats à la primaire de la gauche, sont venus en personne, quand Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, Emmanuel Macron, Arnaud Montebourg et Yannick Jadot se sont faits représenter par Alexis Corbière, Michel Pouzol, Catherine Barbaroux, Jérôme Guedj et Antoinette Gühl. Durant ces deux heures de débat, chacun a pu donner son avis sur les propositions de la Fédération et exprimer ses propres priorités en matière de lutte contre la pauvreté, sur des thèmes centraux comme l'emploi, le logement ou encore l'accueil des réfugiés et migrants.

Deux ministres sont également venues s'exprimer: Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, et Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. *



Reconstruire la solidarité avec Alternatives Economiques

Le dossier n°9 du magazine Alternatives Economiques, réalisé en partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité dresse un bilan des politiques de la solidarité en 85 pages. Sorti le 13 mars, à quelques semaines des élections présidentielles, il dresse un tableau de la diversité des problématiques mais aussi des pratiques innovantes du monde associatif au travers de reportages, d'analyses des politiques sociales, d'interviews de salariés et de directeurs d'associations, de personnes accompagnées, de sociologues, etc. Ce numéro a été l'occasion de mettre en avant la solidarité sous toutes ses formes, afin qu'elle soit enfin perçue et pensée comme un investissement et non plus seulement comme un coût. *

GRAND-EST

Semaine « Osez la Solidarité »



Constitué en novembre 2015, le collectif AU68 réunit les associations nationales ayant une représentation dans le département et les associations locales de lutte contre l'exclusion défendant une nouvelle politique publique du logement et de l'hébergement.

Afin de sensibiliser le territoire haut-rhinois et ses habitants aux questions liées à la pauvreté, AU68 a organisé du 6 au 12 mars, la semaine « Osez la solidarité »: ciné-débat, ateliers « impertinents solidaires », conférences, rencontres en gares de Mulhouse, Colmar et St Louis, concert, présentation du rapport Mal Logement, et table ronde.

Bien décidées à unir leurs voix pour interpeller les pouvoirs publics face au drame persistant des personnes contraintes de vivre dans la rue ou dans des conditions de logement et d'hébergement indignes, les objectifs de cet événement étaient nombreux: lutter contre les idées reçues sur la solidarité, apporter d'autres clés de compréhension du monde, promouvoir la dignité humaine et combattre les inégalités, garantir l'accès aux droits et aux besoins élémentaires et susciter une parole commune, engagée, citoyenne. *



Campagne #DansLaVraieVie

En début d'année 2017, la Fédération des acteurs de la solidarité a participé activement à la mise en place de la mobilisation de « L'Autre campagne », lancée par plus de 50 associations du Collectif ALERTE et du Collectif des associations unies.

DÉCRYPTER LES CLICHÉS ET PRÉJUGÉS POUR MIEUX LES COMBATTRE

En pleine campagne présidentielle, cette mobilisation visait principalement à démonter les préjugés qui touchent et stigmatisent les personnes en difficulté, ces clichés étant particulièrement utilisés en période électorale par certains candidats. Concrètement, cette campagne a pu, via une dizaine de verbatim représentés par des visuels, interpeller le grand public et les candidats à l'élection présidentielle, en venant répondre aux préjugés souvent entendus et en s'appuyant sur des données avérées et chiffrées (fact-checking). Non,

la fraude sociale n'est pas responsable du déficit de l'État, elle représente en fait 150 millions d'euros par an contre 60 milliards d'euros par an pour la fraude fiscale. Non, les SDF ne sont pas à la rue car ils ne veulent pas travailler, aujourd'hui un SDF sur quatre est salarié. Non, il n'y a pas une fraude massive au RSA, dans la vraie vie, 36% des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas. Ces trois exemples font partie des contre-vérités que les associations dénoncent dans leur campagne digitale commune, lancée le 8 février 2017. Le site internet www.50assos-contrelexclusion.org et la diffusion via les réseaux sociaux, a permis à la campagne d'avoir un écho important auprès des médias et du grand public. Par ailleurs, pour réagir aux propos des politiques, un « comité de vigilance » associatif a également été créé, il assure une veille et est intervenu publiquement pour contrer des attaques sans fondement stigmatisant les plus fragiles ou remettant en cause notre système de protection sociale. *

NOUVELLE AQUITAINE

Accueillir et accompagner les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection internationale

Sous l'égide de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, ont travaillé en 2017 sur la mise en œuvre d'une action, suite à un appel à projet porté par UNIFAF (OPCA de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale).

Accueillir et accompagner les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection internationale – Cette action, répartie sur 8 jours de formation, était proposée à l'ensemble des adhérents UNIFAF et entièrement gratuite pour les opérateurs. Elle s'intégrait dans un contexte en forte évolution et visait à permettre aux professionnels des secteurs social et médicosocial de mieux comprendre les enjeux et de monter en compétence par rapport à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale.

154 participants ont bénéficié de la formation, ce qui correspond à 105 personnes salariées issues de 33 associations du secteur social. Dans les trois régions, 12 modules de formations ont été organisés pour un total de 30 jours de formation. *

MA SANTÉ EST UN DROIT!

VOUS AVEZ LA PUMA, LA CMU-C, L'ACS OU L'AME ? MAIS ON REFUSE DE VOUS SOIGNER ?

- Parlez-en à votre travailleur social
- Deposez une réclamation auprès du Défenseur des droits, de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou du Président du Conseil de l'Ordre concerné (médecin, infirmier, chirurgien-dentiste, etc.)

REFUSER DE SOIGNER UNE PERSONNE EN RAISON DE SA SITUATION FINANCIÈRE OU DE SA PRÉCARITÉ EST ILLÉGAL !

Merci aux structures de compléter cet encart avec les coordonnées du délégué du Défenseur des droits, de contacter l'Ordre et du Président du conseil de l'Ordre territorialement compétent.

SIGNEZ-NOUS LE REFUS DE SOINS SUR www.federationsolidarite.org

Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération saisit le Défenseur des Droits sur des cas de refus de soins

La Fédération des acteurs de la solidarité, Médecins du Monde et France Assos Santé (ex-CISS) ont saisi le **10 janvier 2017** le Défenseur des droits, concernant le refus de certains professionnels de santé (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, ophtalmologues, gynécologues, etc.) de recevoir des patients en situation de précarité. Lancé fin 2016, les premières remontées de l'Observatoire Santé Solidarité de la Fédération ont permis de découvrir que certains médecins affichaient en ligne, sur des sites internet comme doctolib.fr, leur refus de recevoir des patients détenteurs de la Couverture maladie universelle (CMU) ou de l'Aide médicale d'État (AME). Pour la Fédération, non seulement ces pratiques constituaient une discrimination de ces personnes dans l'accès à la prévention et aux soins au sens de l'article L. 1110-3 du code de la santé publique mais elles relevaient également du nouveau critère de discrimination fondé sur la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur (article 225-1 du code pénal). De telles

pratiques questionnaient aussi la position des hébergeurs de site internet dont la mission devrait pleinement s'inscrire dans la lutte contre les refus de soins illicites, et plus largement des discriminations. La médiatisation de cette saisine, qui a été reprise dans de nombreux titres de presse nationaux et régionaux, a permis de rendre visibles des situations vécues quotidiennement par les personnes en situation de précarité mais encore trop méconnues du grand public. Ce fut également l'occasion de rencontrer les Ordres et de rappeler au réseau l'importance de saisir l'Observatoire Santé Solidarité pour signaler tout dysfonctionnement. En effet, ces remontées ont notamment permis de mieux illustrer les propositions santé de la plateforme de propositions des réformes prioritaires pour investir dans la solidarité (Intégration de l'AME dans la PUMA, généralisation effective du tiers payant, observatoire indépendant des refus de soins, formation du corps médical à l'accueil et la prise en compte des personnes en situation de précarité, lutte contre la désertification médicale). *

10 ANS DE LA LOI DALO

58 000 MÉNAGES PRIORITAIRES NON RELOGÉS

DIMANCHE 5 MARS 2017

RASSEMBLEMENT À 13H30

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - MÉTRO RÉPUBLIQUE

DÉPART DE LA MARCHE À 14H

EN DIRECTION DU CONSEIL D'ÉTAT - MÉTRO PALAIS ROYAL

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE L'APPLIQUER C'EST URGENT !

Droit au logement opposable, 10 ans après : l'appliquer, c'est urgent!

Adoptée à l'unanimité le 5 mars 2007, la loi sur le Droit au logement opposable représente une conquête législative et sociale majeure. L'obligation de résultat introduite par ce droit a ainsi permis le relogement en 10 ans de plus de 122 000 ménages reconnus prioritaires DALO. Ces avancées réelles ne doivent cependant pas masquer les nombreuses insuffisances dans la mise en œuvre de ce droit fondamental : manque d'information et d'accompagnement des requérants potentiels, pratiques restrictives des Commissions de médiation, insuffisance de l'offre mobilisée, manque de volonté politique dans certains territoires

pour accueillir les ménages prioritaires, stigmatisation à leur égard, etc. Alors que la crise du logement s'est amplifiée depuis 10 ans, le nombre de recours recule tandis que celui des ménages reconnus prioritaires et restant à reloger augmente pour atteindre le chiffre de 55 000 fin 2016, majoritairement en Île-de-France et en PACA. La Fédération des acteurs de la solidarité a, en 2017, participé et soutenu la réalisation de propositions pour améliorer la mise en œuvre du DALO et était présente à la journée de mobilisation interassociative qui avait lieu à Lyon le 10 mars. *



Réforme de la protection universelle maladie

La Fédération des acteurs de la solidarité s'est associée en 2017 à l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) et au Secours Catholique pour dénoncer le durcissement sans précédent de l'accès à l'assurance maladie des étrangers résidant légalement en France. Malgré les alertes réitérées et les rencontres régulières des associations avec la Direction de la sécurité sociale, l'arrêté PUMA, publié en **mai 2017**, a réduit la liste des titres et documents qui autorisent les personnes étrangères à bénéficier de l'assurance maladie. En stipulant dans l'arrêté la nécessité de présenter un numéro d'enregistrement en préfecture pour avoir accès à la PUMA et à la CMU-C, sont désormais exclues les personnes disposant d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'autres documents nominatifs remis par les préfectures et attestant de démarches en cours, titres précaires pourtant délivrés

très régulièrement par les préfectures. La mobilisation collective des associations aura tout de même permis de conserver un droit indispensable pour la continuité de soins : le maintien des droits pendant douze mois pour les personnes dont le titre de séjour arrive à expiration. Cependant, ce droit n'est finalement rentré en application qu'en février 2018, soit 10 mois après la publication de l'arrêté en raison d'une interprétation très restrictive de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Cette situation inédite en France, complexifiant l'accès des personnes étrangères à la CMU-C et à l'AME, ont poussé les associations nationales à poursuivre leur mobilisation collective (information de leurs réseaux respectifs pour identifier les dysfonctionnements et sensibilisation aux recours existants, rencontre des administrations centrales et de la CNAM). *



F GRAND-EST

Création de l'association Accès aux Droits Solidarité Santé

Pour contribuer à réduire les inégalités en favorisant l'accès aux droits fondamentaux des publics les plus démunis, la Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est a créé le **31 janvier 2017** : AD2S (Accès aux Droits Solidarité Santé). Cette jeune association a pour objet de faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de vulnérabilité, notamment, en matière de soins et de santé. Soutenue par l'Agence régionale de santé Grand Est, le Conseil régional Grand Est, le département de Meurthe et Moselle et la Métropole du Grand Nancy, l'association a déjà permis à 350 personnes d'accéder à une complémentaire santé de qualité à un coût raisonnable et à 52 professionnels et bénévoles de 26 structures d'accompagnement (CCAS/associations caritatives/associations d'hébergement et de logement) d'échanger et de développer leurs compétences en matière d'accès à la santé. *

ÎLE-DE-FRANCE

Élaboration interassociative du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) définit les orientations des politiques d'hébergement et de logement pour les 6 années à venir en Île-de-France. Le monde associatif, représenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), a contribué à l'élaboration de ce document, co-porté par l'État et la région Île-de-France. Afin de s'inscrire dans une véritable démarche participative, plusieurs têtes de réseau associatives (Uriopss, Fapil, Fondation Abbé Pierre, URHAJ, Unafo, URCLLAJ, Fnasat-Gens du Voyage et Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France) ont souhaité mobiliser leurs adhérents autour de ce schéma. Une rencontre a donc été organisée le **17 janvier**, afin de présenter ses grandes

lignes et faire réagir les adhérents sur les points de vigilance et les propositions à défendre pour la suite des opérations. La rencontre a été un succès! 130 personnes ont répondu présentes et ont activement participé aux 4 ateliers proposés: production de logements et d'hébergement, mobilité et parcours résidentiels, accès aux droits des plus fragiles et amélioration du cadre de vie. Si plusieurs points de vigilance ont été notés, de bonnes pratiques ont aussi été soulevées... autant de réflexions qui ne manqueront pas d'être relayées dans les instances et groupes de travail. Un format interassociatif à renouveler puisqu'il a permis des échanges productifs et un décloisonnement à l'intérieur même des réseaux associatifs. *

CENTRE VAL DE LOIRE

Évolution du Fonds de solidarité au logement

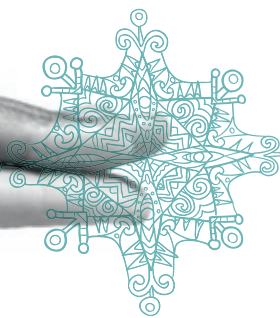
Depuis 25 ans, le Fonds de solidarité au logement (FSL) a pour mission de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus fragiles. Bien que conservant les mêmes objectifs qu'au moment de sa création, le dispositif a évolué au fil des années. C'est ce que montre une récente enquête, réalisée auprès des départements, mettant en lumière leur fonctionnement et la diversité de leurs modes d'action. Dans le cadre de l'interréseaux mis en place depuis plusieurs années entre l'USH, la Fédération Centre Val de Loire, les résultats de ce travail ont été présentés aux adhérents et aux partenaires à l'occasion d'une rencontre régionale sur le fonctionnement des FSL. Cette rencontre s'est construite autour de trois thèmes: la saisine des dispositifs par les usagers et les professionnels, les questions soulevées par les dettes liées aux énergies, le calibrage des mesures d'accompagnement social. Cette journée a permis d'échanger sur les pratiques mises en œuvre dans les territoires, et a ouvert des pistes de travail permettant d'améliorer l'efficacité du dispositif. *

Référent de parcours, une expérimentation prometteuse

Le plan d'action en faveur du travail social et du développement social a mis en évidence un morcellement des dispositifs sociaux et une difficulté pour les professionnels à coordonner leurs interventions. Ainsi, il est fréquent que plusieurs travailleurs sociaux interviennent autour de la situation d'une même personne sans qu'il soit pensé un accompagnement global. Afin de remédier à ce problème, l'État a lancé une expérimentation visant la mise en place d'un référent de parcours de **fin 2016 à début 2018**. Ce travailleur social est chargé, sur mandat de la personne accompagnée, de coordonner les différentes interventions sociales qui la concernent. Un groupe de travail, présidé par François Soulage (chargé du suivi du plan d'action en faveur du travail social et du développement social), et composé de représentants des départements de France, de la CNAF, de la MSA, de l'UNCASS, de l'ANAS, de l'UNIOPSS, de l'ANDASS, de la

Fédération des acteurs de la solidarité, de la DGCS et du ministère, a élaboré un cahier des charges et a assuré le suivi de l'expérimentation durant ses différentes étapes. Cette expérimentation s'est déroulée dans 4 départements sélectionnés pour leur diversité: le Pas-de-Calais, Paris, l'Ariège, et le Bas-Rhin. L'expérimentation a mis en lumière les nombreux effets bénéfiques du référent de parcours. En effet, celui-ci inscrit la place des personnes accompagnées au cœur de leur accompagnement social. Il favorise leur autonomie et la reconnaissance de leurs compétences. Par ailleurs, le référent de parcours permet une meilleure coordination entre les partenaires et de fait, une connaissance plus fine des rôles de chacun par les personnes accompagnées et les partenaires eux-mêmes. L'accompagnement social devient alors nécessairement plus global, coordonné et cohérent. *

Loi égalité citoyenneté



ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

Issue des mesures adoptées par les comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté à la suite des attentats de janvier 2015, la loi «*Égalité et Citoyenneté*» a été promulguée le **28 janvier 2017** après un débat difficile au Parlement et une censure partielle du Conseil constitutionnel. Ce texte, de plus de deux cents articles, porte sur l'émancipation des jeunes, la citoyenneté et la participation, le renforcement de l'égalité réelle. Il prévoit aussi de nombreuses mesures sur la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat dont la rénovation du dispositif relatif à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) et l'obligation pour les collectivités territoriales d'octroyer au moins 25 % des logements sociaux disponibles dans les quartiers les plus attractifs aux 25 % des ménages les plus modestes. La Fédération s'est fortement mobilisée tout au long de l'examen du projet de loi avec le Collectif des associations unies et d'autres réseaux pour porter auprès du Gouvernement et lors des auditions parlementaires une réponse plus structurelle à la crise du logement en défendant notamment l'adoption d'une loi de programmation

pluriannuelle de logements très sociaux dans le parc locatif social et privé, et des politiques plus volontaristes permettant de renforcer la production d'un habitat adapté aux besoins des personnes sans domicile ou mal-logées et de garantir l'effectivité de leurs droits dans le respect de la mixité sociale. Cette loi a également été l'occasion pour la Fédération de faire reconnaître par amendements la priorité des personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du droit au logement opposable (DALO) pour l'attribution des logements sociaux, la participation des personnes en situation d'exclusion aux commissions de médiation, ainsi que le droit à l'accès à la culture, aux pratiques artistiques et sportives des personnes en situation d'exclusion et sa mise en œuvre au travers de programmes spécifiques. Le travail de la Fédération s'est poursuivi au cours de l'année avec les services centraux dans le cadre des décrets d'application de ce texte, par exemple, sur la mise en œuvre de plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). *

HAUTS-DE-FRANCE

Un observatoire SIAO /115 dans les Hauts-de-France

Dans le contexte actuel du secteur Accueil Hébergement Insertion, l'observation sociale est un outil essentiel pour anticiper l'évolution des besoins. Fin 2016, le Conseil d'administration de la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France avait souhaité mettre en place une remontée d'informations régulière afin de suivre au plus près les tensions de la région. Jusqu'alors, les différentes enquêtes menées dans le réseau ne permettaient pas une agrégation des données au niveau régional: le système d'information de saisie de l'activité des SIAO et 115 étant différent entre les départements de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais et ceux de l'ex-région Picardie. Dès janvier 2017, une Commission régionale SIAO a donc été mise en place afin de co-construire cet observatoire régional en réfléchissant à la fois aux données les plus pertinentes à remonter (en s'appuyant sur des données communes dans les deux systèmes d'information) mais aussi à la méthode la plus fiable pour les analyser et la forme sous laquelle elles seraient publiées. Grâce à la collaboration des 13 SIAO de la région et le soutien de la responsable de l'observation sociale du siège national, la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France a publié en **mars 2017** son premier observatoire régional SIAO/115. *





Chômage, précarité: halte aux idées reçues

Ce livre collectif préfacé par Ken Loach et auquel a participé la Fédération des acteurs de la solidarité est sorti en librairie le **19 janvier**. Lancé à l'initiative du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) dans le but de contrer les idées reçues à l'égard des personnes privées d'emploi, ce livre pédagogique, basé sur des faits et des expériences de terrain, donne à entendre un autre discours pour sensibiliser le grand public aux problématiques rencontrées par les chômeurs.

C'est donc naturellement et dans le prolongement de leur action qu'une vingtaine d'organisations très différentes – syndicats de salariés, associations de chômeurs, clubs d'entreprises pour l'insertion, acteurs de la lutte contre l'exclusion – se sont attelées à ce projet pour dénoncer les idées reçues mais aussi amener des solutions pouvant être développées, dans un esprit positif et constructif. Associée depuis plusieurs années au MNCP sur différentes politiques publiques – de la prime d'activité à la réforme des minima sociaux, en passant par le compte per-

sonnel d'activité – la Fédération a rejoint avec enthousiasme ce projet, avec d'autres partenaires habituels tels que Emmaüs France, Coorace, le Secours Catholique, l'Association des paralysés de France. La Fédération a ainsi rédigé deux chapitres. Dans le premier, elle s'appuie sur les expériences de Premières heures, de TAPAJ et d'Alternative à la manche pour dénoncer l'idée selon laquelle les sans-abris seraient des « inutiles » et pointer les conditions qui leur permettraient de retrouver une activité salariée. Dans le second, elle met en avant l'importance de former les demandeurs d'emploi peu qualifiés, tout en identifiant des conditions de réussite claires, hélas trop rarement mises en œuvre par les financeurs de la formation. Dans ses contributions, elle rejette des préjugés tenaces et promeut donc l'action de ses adhérents. Un outil de sensibilisation à utiliser sans modération! *

Bourgogne-Franche-Comté

Expérimentation du dispositif « Alliance pour l'emploi »

Alliance pour l'emploi est un dispositif inter-SIAE né de la volonté commune d'accroître les possibilités de sortie vers l'emploi ou la formation des salariés en transition professionnelle. L'ambition principale de ce projet est de favoriser l'intégration dans l'emploi de salariés à l'issue de leurs parcours en SIAE en créant une offre de services RH adaptée aux profils de poste recherchés par les entreprises bisontines.

Pour se faire, deux actions sont menées en parallèle:

- auprès des entreprises: il s'agit d'identifier leurs besoins en recrutement et de les sensibiliser sur le fait que l'IAE représente un véritable vivier de compétences, en adéquation avec leurs attentes,
- auprès des SIAE et des salariés en insertion: l'objectif est de leur apporter appui et conseil dans leurs démarches de recherche

d'emploi au travers d'ateliers de découverte des métiers ou secteurs d'activité, de diffusion d'offres d'emplois, d'entretiens-conseils... L'expérimentation s'est déroulée sur le bassin du Grand Besançon avec 6 structures partenaires.

La coordination de l'action a été assurée par la Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté et la mise en œuvre opérationnelle a été confiée au Club Face, réseau d'entreprises implantées dans le territoire.

Le projet est soutenu par le Fonds social européen (FSE), le Conseil départemental du Doubs et la Direccte.

Le dispositif, d'abord mené de **novembre 2016 à décembre 2017** a donné des résultats très encourageants, ce qui permet la poursuite du projet en 2018. *

Flavius-Nicolae Cirpaci, volontaire en service civique et Laure Valette, tutrice au sein de l'association ACINA (Paris) association qui agit auprès des nouveaux arrivants en difficulté.

Equipe qui suit le service civique (Fédération des acteurs de la solidarité / Fédération des acteurs de la solidarité île-de-France)

Les bénéficiaires d'un Service civique

En 2017, une cinquantaine de volontaires en service civique se sont engagés au sein des associations de solidarité via l'agrément de la Fédération au niveau national et de l'Île-de-France. Ils ont participé à la mise en œuvre d'actions de solidarité auprès des personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion.

Des actions aussi diverses que l'accompagnement à la découverte d'un quartier (accès aux services de proximité d'accès aux droits, commerces, associations...), un travail sur la relation enfants-parents en milieu carcéral, la mise en œuvre d'actions culturelles (sorties au cinéma notamment) et autour du numérique... De leurs missions au sein d'associations de solidarité, les volontaires en service civique en retirent une expérience forte, puissante et souvent positive. Quand on les interroge, les volontaires disent avoir gagné en confiance en eux, se disent « grandis », expriment un « enrichissement personnel ». De ce secteur qu'ils connaissaient peu, de ces personnes rencontrées souvent « invisibles », ils disent mettre maintenant des visages et des situations de vie notamment lorsqu'il est question de précarité et d'exclusion dans les débats public. Ces missions de proximité leur ont permis de déconstruire des représentations et de découvrir le monde de l'accompagne-

ment social et les parties prenantes, salariés comme bénévoles.

Personnellement, les volontaires disent avoir acquis une certaine « indépendance »: ouverture d'un compte bancaire à leur nom, réalisation de démarches administratives de manière autonome. Avec le soutien des équipes, de leur tuteur, de la personne qui les accompagnait, ils ont pu agir en confiance, se dépasser et profiter de ce temps de mission pour définir ou préciser leur projet d'avenir. Quant aux structures, elles témoignent souvent d'une plus forte implication des personnes accompagnées aux actions. Avec les volontaires, les personnes ont pu avoir des « relations citoyennes » et bénéficier d'une écoute bienveillante. Les personnes accueillies et accompagnées au sein des associations ont souvent apprécié l'ouverture et l'énergie apportée par les volontaires, l'émergence de nouveaux projets auxquels ils ont été très souvent associés. Les personnes disent avoir pu être davantage accompagnées sur l'extérieur favorisant ainsi une interconnaissance avec les acteurs du quartier, du territoire, les services de proximité, d'accès aux droits... Les bénéficiaires sont nombreux pour les personnes en service civique, les structures associatives, les personnes accompagnées... Alors? Tenté par un service civique? *

Vous avez pensé au service civique?



CITIZENNET/ PARTICIPATION, MÉDIATION TERRITORIALE, ACCÈS AUX DROITS, SPORTS, À LA CULTURE, SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET INTERCULTURALITÉ, ACTIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT OU À LA SANTÉ...

Pour les jeunes qui ont plus de 18 ans et qui veulent s'engager dans des actions citoyennes auprès de personnes en difficulté - et pour les associations qui veulent s'engager auprès d'un jeune! C'est pendant 8 mois, 24 heures par semaine avec une indemnité fixe mensuelle versée par l'État et l'association engagée.

COMMENT FAIRE? Pour les associations: renseignez-vous auprès de la Fédération des acteurs de la solidarité pour profiter de son agrément et avoir toutes les infos. Pour les candidats: venez trouver toutes les informations et les offres de missions sur le site du service civique.



Pour rappel, la Fédération est agréée pour accueillir des jeunes volontaires engagés en service civique âgés de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) pour une durée de 8 mois, 24 heures par semaine et pour l'une des missions d'intérêt général définies par la Fédération, en appui aux équipes de la structure. Les adhérents n'ont donc pas à effectuer les démarches liées à une demande d'agrément individuel ni à assurer la gestion administrative liée au suivi et à la mise en place des missions. Par ailleurs, ils bénéficient d'outils, de conseils et d'un accompagnement pour élaborer les fiches de mission. *



Des journées d'échanges pour mieux accompagner les familles en situation de précarité

Comment prendre en compte les besoins des familles modestes dans les lieux d'accueil pour jeunes enfants et dans le cadre des activités périscolaires? Comment prendre en compte le traumatisme de l'exil dans la construction familiale? Quelles sont les clefs de réussite pour un accompagnement global des familles en situation de précarité? Un ensemble de questions abordées par

les participants des trois journées nationales Enfance Famille organisées par la Fédération des acteurs de la solidarité et la Caisse nationale des affaires familiales **en mars, juin et septembre 2017**. L'occasion de mener des réflexions collectives et d'élaborer des propositions concrètes en croisant l'expérience d'acteurs et d'intervenants du champ de la lutte contre les exclusions, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de l'hébergement ou de l'insertion. Des

temps d'échanges organisés autour de tables rondes permettent la diffusion et la valorisation des enquêtes menées par la Fédération sur la prise en compte des enfants et des familles précaires dans les dispositifs d'accueil de droit commun. Les résultats des ateliers participatifs favorisent quant à eux la mutualisation des bonnes pratiques et contribuent à alimenter et à faire évoluer l'offre de services aux familles dans les territoires. *

Printemps



80 associations de tous horizons unissent leur voix pour faire l'appel des solidarités

L'Appel des Solidarités a été lancé à l'initiative de plus de 80 associations et ONG oeuvrant contre la pauvreté et les conditions de vie indignes, pour la protection de la planète, pour la solidarité internationale, pour la défense des libertés et des droits humains, pour le droit des femmes, pour la jeunesse, les personnes discriminées et exclues, pour les personnes en situation de handicap, pour une démocratie pour et par tous et toutes. Il ne s'agissait pas exactement d'interpeller les candidats à présidentielle mais bien de leur donner

un cap, un mandat «impératif». À travers cette campagne, les associations ont offert aux citoyens, quelle que soit leur appartenance politique, un cadre non-partisan pour se manifester, s'exprimer et revendiquer leur volonté de changement, leur envie de façonner une France plus solidaire. Chaque citoyen était donc invité à simplement répondre «présent», via un clic sur le site internet ou en envoyant un sms, afin de manifester son souhait de placer la solidarité au coeur des politiques publiques. *

La solidarité, un vrai sujet de campagne



Le renforcement de notre modèle social ne se fera pas sans réformes structurelles des politiques sociales comme la prise en compte de la diversification des situations des personnes touchées par la précarité, notamment les jeunes et les familles, les possibilités de formations pour endiguer le chômage de longue durée, la qualité de l'accueil des demandeurs d'asile, ou encore l'offre de logements abordables dans les grandes agglomérations. Dans le dossier du numéro 16 de son magazine trimestriel paru en pleine campagne présidentielle, la Fédération a souhaité mettre la solidarité au coeur de sa réflexion, afin qu'elle soit pensée comme un investissement économique et social qui crée du bien-être et de la croissance pour toutes et tous. *

La Fédération des acteurs de la solidarité dit «Oui au logement social!»

Afin d'exprimer son attachement au modèle français du logement social et d'interpeller les candidats aux élections présidentielles sur la nécessité de le conforter, la Fédération des acteurs de la solidarité a participé à la rédaction du manifeste «Oui au logement social!» lancé par l'Union Sociale pour l'Habitat. Cette déclaration commune met en avant trois dimensions essentielles du logement social. Concourant à l'effectivité du droit au logement pour les personnes exclues du marché locatif privé en raison de leur précarité économique et sociale, il occupe une place centrale dans notre système de solidarité. Lieu d'expression de la citoyenneté locale et terrain de mixité socioculturelle, le logement social est également profondément ancré dans le pacte républicain. Comme pourvoyeur d'innovations, de qualité de services et d'emplois, il représente enfin un investissement social, économique et environnemental au service des territoires. Ce texte programmatique a recueilli les signatures d'une

cinquante d'organisations partenaires du logement social et issues du monde associatif, syndical, institutionnel ou politique. Il a été débattu le 14 mars à Paris lors d'une journée nationale commune consacrée au dé-cryptage des évolutions sociales et économiques affectant l'habitat en général et le logement social en particulier. Représentée par son président Louis Gallois, la Fédération des acteurs de la solidarité a partagé sa vision du logement social lors d'une table-ronde politique sur l'avenir du secteur dans le contexte du nouveau quinquennat. Aux côtés des représentants nationaux du mouvement HLM, des collectivités territoriales, des locataires, des associations de lutte contre le mal-logement, des architectes et des professionnels du bâtiment, La Fédération a défendu le rôle essentiel de la production d'une offre locative sociale abordable pour les plus modestes et l'accompagnement dans le logement des personnes sans domicile, conformément à la logique du Logement d'abord. *

L'appel de la plateforme Big Bang: pour que chaque jeune trouve sa place dans la société, débattons!

Durant la campagne présidentielle, les membres de la plateforme «pour un Big bang des politiques jeunesse» - dont la Fédération des acteurs de la solidarité fait partie - ont appelé les candidats à prendre en compte les jeunes dans les futures politiques publiques et à créer une politique publique cohérente et ambitieuse pour que chaque jeune trouve sa place dans la société. La plateforme demandait l'organisation d'un débat approfondi qui aille au-delà du simple affrontement électoral et auquel les organisations de jeunes, les mouvements d'éducation populaire, les associations d'insertion et d'action sociale réunis au sein de cette plateforme devaient pouvoir prendre part. Dans un contexte de fortes inégalités sociales dans lequel la part des

jeunes au chômage est très élevée, l'objectif est de sortir d'un système d'empilement de dispositifs, qui crée des ruptures lors du passage d'un dispositif à un autre et engendre nécessairement des situations d'exclusion, et de permettre aux jeunes l'accès au droit commun. Dans cette optique, la plateforme appelle à une réforme globale plurisectorielle incluant notamment le droit, pour tous les jeunes, à l'éducation formation tout au long de la vie assortie de ressources. Réforme qui ne peut, pour être globale, qu'être co-construite avec tous les acteurs politiques mais aussi avec les associations et les citoyens, qui identifient les leviers nécessaires à la création des conditions de l'émancipation des jeunes. *

Un concert contre la grande exclusion et le mal-logement!

Malgré les nombreuses alertes lancées par les associations en direction des candidats à l'élection présidentielle sur les difficultés sociales vécues aujourd'hui dans notre pays, le Collectif des associations unies s'est vivement inquiété de l'indifférence de la plupart des candidats à l'égard des personnes sans-abri et mal-logées. Il s'est donc mobilisé le 16 mars au bord du Canal Saint-Martin à Paris autour d'un concert pour appeler les candidats à s'engager sur cinq propositions majeures afin d'en finir avec le mal-logement et la grande exclusion:

- 1 - Accueillir dignement toutes les personnes vulnérables: personne ne doit être contraint de vivre à la rue
- 2 - Prévenir plutôt que punir: aucune expulsion sans relogement
- 3 - Garantir l'accès et le maintien dans le logement
- 4 - Développer massivement l'offre de logements réellement accessibles aux ménages les plus modestes
- 5 - Accompagner et favoriser l'accès aux droits des personnes mal logées et sans-abri. *

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Campagne de communication «Investir dans la solidarité»



Cette campagne s'inscrivait dans la continuité du Congrès fédéral à Dijon en janvier 2017 durant lequel la Fédération a présenté une plateforme de propositions «Investir dans la solidarité» qui a, par la suite, été soumise aux candidats à l'élection présidentielle. Pour faire connaître ses propositions et démontrer que des solutions existent pour une société zéro sans logement, zéro non-recours, zéro sans emploi, zéro personne sans soin et zéro sans formation, la Fédération en Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé une campagne sur Facebook du 1^{er} au 10 juin 2017. L'objectif de cette

campagne était de sensibiliser la «société civile» via les réseaux sociaux du rôle et de l'importance des élections législatives et de faire connaître les idées et les propositions issues de la plateforme. En effet, lutter contre les préjugés et montrer qu'une société plus solidaire est possible est un des enjeux portés par la Fédération auprès des citoyens et des élus. Des visuels ont été publiés sur Facebook pendant les 10 jours précédant le 1^{er} tour des élections législatives, illustrant les différentes thématiques. Parallèlement à cette campagne, un courrier a été adressé aux candidats des différents départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les invitant à consulter la plateforme et réagir aux propositions. *

Printemps

Partager l'expérience du réseau pour contribuer à l'amélioration des politiques d'intégration des réfugiés

En 2017, la Fédération des acteurs de la solidarité, aux côtés de nombreux représentants du secteur associatif, a participé à des groupes de travail thématiques sur l'intégration des réfugiés à la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF). Après avoir échangé sur un état des lieux des dispositifs existants et des difficultés constatées dans le parcours d'intégration des réfugiés, la Fédération a participé à cinq groupes de travail pour construire une réflexion autour de l'accès au logement, aux droits, l'accès à l'emploi, à la

formation professionnelle et linguistique, l'accès aux soins, au sport et à la culture des bénéficiaires de protection internationale mais aussi autour du renforcement du lien social. Des contributions écrites incluant un diagnostic, un état des lieux des dysfonctionnements et des propositions concrètes ont été réalisés collectivement par la Fédération et son réseau puis ont été transmis à la DGEF. Ces travaux ont permis d'alimenter la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés lancée en février

2018. En participant à ces travaux et en poursuivant ses échanges avec la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés, la Fédération soutient la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse favorisant l'intégration des étrangers. Celle-ci devrait cependant permettre de penser des politiques publiques inclusives qui ne concernent pas uniquement les bénéficiaires de protection internationale et qui sont associées à des moyens à la hauteur des ambitions. *

hébergement
risque
perdu
mervide
origines
sauter
reconstruire
traces
courage
accueil
témoignage
rouages
espoir

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Santé/précarité : quelles formations pour les personnels soignants ?

La Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté et le siège ont rencontré l'Ordre des médecins de Bourgogne le 30 août afin d'échanger sur la thématique santé/précarité et les situations de refus de soins de professionnels de santé remontées dans le cadre de l'Observatoire Santé Solidarité de la Fédération. Outre les questions de formation et de sensibilisation des médecins sur la thématique, plusieurs pistes d'action ont été évoquées : l'élaboration d'un outil de communication à destination des médecins pour leur permettre de savoir qui contacter quand ils rencontrent une personne avec des difficultés sociales ; l'organisation d'un temps au sein d'une journée de l'Ordre sur les inégalités sociales de santé ; la publication d'un article dans le bulletin régional de l'Ordre. Ce travail se poursuivra en 2018 avec l'animation d'un groupe de travail issu de la commission santé régionale, élargi à des personnes de différents horizons pour alimenter la réflexion : IRTS, IRTSS, IFSI, CHU de Dijon, PASS, IREPS. *

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Participation et élaboration du PRAPS

La Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté défend une vision transversale de la participation, intégrant professionnels et personnes accueillies dans une dynamique de co-construction des politiques publiques. La commission santé (travailleurs sociaux et cadres intermédiaires des structures AHIL et divers dispositifs et institutions partenaires tels que les permanences d'accès aux soins de santé, les équipes mobiles précarité psychiatrie) a invité le Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) à travailler main dans la main lors d'une journée organisée par la Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté. Un travail de recensement des « préconisations santé » des différentes plénières CRPA menées dans la région depuis 2012 a été effectué en amont. Les préconisations ont été regroupées en cinq axes (le coût de la santé, l'accès aux droits et les difficultés administratives, les difficultés pour entrer dans le système de santé, les difficultés dans les liens avec les professionnels, les ruptures dans le parcours de soin) pour être complétées et approfondies, afin de les rendre les plus opérationnelles possibles, et de les intégrer dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS). Un document a été remis à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Des propositions ont été intégrées au PRAPS Bourgogne-Franche-Comté. Deux membres du CRPA, siégeant au comité stratégique du PRAPS, sont venus les présenter. *

PACA CORSE

Rencontre avec les bénéficiaires de protection internationale

Dans le cadre du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile de la région PACA Corse élaboré en 2017, des groupes de travail ont été organisés avec des représentants des institutions, des organismes publics et les associations, afin de produire une analyse partagée du contexte local et de réfléchir à des axes d'amélioration. Pour favoriser la participation des personnes

concernées, la Fédération des acteurs de la solidarité PACA Corse a organisé, en lien avec les services de l'État, une rencontre avec les bénéficiaires de protection internationale. La prise en compte de leur parole a été essentielle pour enrichir les analyses et les préconisations du schéma, du fait de l'expérience du vécu et d'une connaissance directe des besoins et des difficultés rencontrées dans

leur parcours d'intégration. Les échanges n'ont pas uniquement cherché à mettre en évidence les difficultés rencontrées par les personnes et à décrire leur parcours, ils ont aussi permis de réfléchir collectivement à des propositions d'amélioration de la situation actuelle. En général, le manque d'accompagnement social, les difficultés liées à la langue et à la complexité des démarches, la méconnaissance du fonctionnement des services publics, rendent le parcours d'intégration complexe. Ces préconisations visent à faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement social des bénéficiaires de protection internationale, ainsi qu'à rendre plus homogènes et cohérentes les pratiques des différents services publics. *

hausser
des
glissen
lion
nes
enfants
isque
humain
départ
struire
rage
gnages
stat
Téna
justice
sent
hébergement
perdu
origines
traces
accueil
rouages
espoir



Enquête Accès aux droits

La Fédération des acteurs de la solidarité fait de l'accès aux droits et de la lutte contre le non recours des personnes en situation de précarité une des priorités de son projet fédéral pour les cinq années à venir. Pour mettre en œuvre cette orientation, la Fédération a choisi de lancer de mai à juin 2017 une enquête auprès des intervenants sociaux du réseau avec pour objectif de dresser un état des lieux des pratiques et des besoins dans les associations et les structures pour améliorer l'accompagnement des personnes dans l'accès à leurs droits. Ce sujet a fortement mobilisé les adhérents puisque 449 professionnels et bénévoles, présents en métropole et en Outre-Mer et issus de structures représentant tous les secteurs (hébergement, veille sociale, IAE, logement accompagné, etc.), y ont répondu. Une première partie de cette enquête qui portait sur l'accès au numérique et les effets de la dématérialisation des démarches administratives a été publiée en juillet 2017 dans le F magazine. Les autres parties de l'enquête relatives aux champs d'intervention du réseau en matière d'accès aux droits, à la lutte contre le non recours ainsi qu'aux relations avec les organismes payeurs et les administrations seront publiées en 2018. *



Lettre ouverte interassociative sur la santé mentale

La santé mentale étant un sujet largement négligé dans les débats qui ont entouré la campagne présidentielle, la Fédération des acteurs de la solidarité et 14 autres associations ont adressé un courrier aux candidats à l'élection présidentielle afin de leur faire part de leurs propositions opérationnelles. Ces dernières sont issues du Consensus de Blois, plateforme interassociative rédigée à l'issue du colloque en santé mentale organisé par les adhérents de l'Uniopss, Santé mentale

France et l'ADESM en novembre 2016. Les associations signataires du Consensus de Blois partagent l'objectif commun d'améliorer la collaboration entre les acteurs de la santé mentale (usagers, personnes accompagnées, acteurs de la psychiatrie, du social et du médico-social) afin de mieux accompagner les personnes et de lutter, avec elles, contre les discriminations à leur égard. C'est autour de cet objectif commun qu'elles poursuivront ensemble leurs actions de plaidoyer en 2018. *

Présentation de l'enquête PASS

La Fédération est intervenue en mars 2017 au Congrès national des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS), à Toulouse. Ce Congrès, qui a rassemblé plus de 500 personnes, avait pour but de réunir les PASS et quelques-uns de leurs partenaires (Médecins du Monde, France assos santé et la Fédération) autour de la question suivante : « *Quels principes communs pouvons-nous défendre pour continuer à accueillir les personnes éloignées du soin ?* ». La Fédération a pu y présenter les résultats de son enquête sur les PASS, et plus particulièrement la perception qu'ont les acteurs sociaux du fonctionnement des PASS et les partenariats qu'ils peuvent développer avec elles. Cette enquête, envoyée au réseau en février 2017, a été renseignée par 190 intervenants sociaux. La diversité géographique des répondants a permis l'analyse de 143 PASS différentes, soit environ un tiers des PASS existantes. Les résultats font ressortir le rôle primordial et indispensable des PASS pour pallier certaines difficultés d'accès aux soins alors même que leurs moyens sont largement insuffisants pour accueillir toutes les personnes qui en nécessiteraient. En effet, 38 % des répondants ont une perception très positive de l'accueil en PASS et valorisent la capacité d'écoute des équipes des PASS, leur disponibilité et la place donnée à l'accueil des personnes, même si beaucoup dénoncent le manque de moyens pour rendre l'interprétariat disponible et du refus de certaines PASS d'accepter les personnes sans droits ouverts. 35 % des répondants estiment quand même que la PASS est souvent saturée en raison d'horaires d'ouverture trop limités. L'enquête montre également une utilisation du dispositif pour les personnes ayant des droits ouverts, qui devraient normalement avoir accès au droit commun sans difficultés. Parmi les 49 % de répondants qui mentionnent que des personnes avec des droits ouverts se rendent à la PASS, 45 % expliquent orienter ces personnes parce



qu'elles sont éloignées du soin, parfois marginalisées, d'où la nécessité de recréer le lien comme cela est possible en PASS. Plus problématique, 32 % des répondants expliquent le recours à la PASS en raison de la désertification médicale et 22 % par des difficultés rencontrées dans l'ouverture ou le renouvellement des droits à la couverture maladie. L'enquête et la présentation au Congrès national des PASS a également permis de mettre en exergue des partenariats multiples et nombreux entre le secteur social et les PASS, qu'il faudra s'attacher à développer à l'avenir. En effet, 53 % des répondants indiquent que leur association a des liens privilégiés avec les PASS (maraudes communes, permanences de la PASS dans les structures) et la moitié ont même signé une convention avec la PASS. À l'issue de la présentation de l'ensemble de ces résultats aux Agences Régionales de Santé et administrations centrales, le Ministère de la Santé et des Solidarités a décidé de créer un groupe de travail sur les PASS afin de mieux observer et piloter l'activité des PASS dans les territoires et d'envisager une meilleure allocation de leurs ressources, trop souvent invisibles au sein des budgets d'établissements hospitaliers auxquels elles sont rattachées. *



Printemps

Synthèse hivernale Baromètre 115

La Fédération des acteurs de la solidarité a publié début **avril 2017** les résultats de la synthèse hivernale du baromètre 115, analysant les demandes faites au numéro d'urgence entre les mois de novembre 2016 à mars 2017 dans 45 départements, et les réponses associées. Le Baromètre 115 suit chaque mois l'évolution des demandes d'hébergement d'urgence faites au 115 et les réponses qui leur sont apportées ainsi que le profil des personnes concernées. Il fournit ainsi des indicateurs objectifs de mesure de l'efficacité de la prise en charge des personnes par le dispositif d'hébergement. De plus, une enquête flash réalisée les 8 et 9 mars 2017, en partenariat avec Fédération

nationale des Samu sociaux, auprès de 90 équipes de maraudes a permis d'affiner les résultats pour cette synthèse.

SE RENDRE COMPTE DE LA DÉGRADATION DE LA SITUATION SOCIALE DES SANS-ABRIS

En 2016-2017, les chiffres ont montré une dégradation évidente de la situation sociale des personnes sans-abri en France et notamment des jeunes et des hommes isolés, de plus en plus nombreux à appeler le 115 pour trouver un hébergement. Le nombre de personnes sollicitant le 115 (71 359 personnes) a augmenté de 7% depuis l'hiver 2015-2016, avec une hausse particulièrement sensible des appe-

lants âgés de 18 à 24 ans (+12%). Le nombre de personnes jamais hébergées (34 482) progresse également de 10% en un an.

DÉCOURAGÉS, DE NOMBREUX SANS-ABRIS NE RECOURENT PLUS AU 115

Selon les résultats de l'enquête flash portant sur 1300 ménages à la rue, 67% des personnes rencontrées par les équipes de maraudes n'avaient pas sollicité le 115 pendant cette période, 71% d'entre-elles étaient en errance depuis plus d'un an et un tiers depuis plus de cinq ans. Au total, 78% des personnes rencontrées par les équipes de maraudes étaient des hommes seuls. *

Jurislogement fête ses 10 ans



Lieu d'échange et de construction juridique au service du Logement, le réseau Jurislogement a fêté le **8 juin** ses 10 ans d'existence. Cette journée anniversaire a été l'occasion de revenir sur l'origine de ce collectif. Ce réseau composé de 42 membres et auquel la Fédération participe est né en 2007 de l'association de juristes professionnels convaincus que la recherche d'une meilleure mise en œuvre du droit au logement doit aussi passer par une recherche juridique. Devant la multitude de sujets de droit qui concernent le logement, ils ont décidé de partager leurs connaissances dans le domaine du logement, de l'hébergement, de la santé et des discriminations. Depuis maintenant 10 ans, Jurislogement contribue à la réflexion sur l'évolution du droit au logement et produit des notes et des outils juridiques au service de personnes en situation de précarité et des intervenants qui les accompagnent. *

PAYS DE LA LOIRE

Favoriser l'accès au logement social pour les ménages les plus vulnérables

Depuis de nombreuses années déjà, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'insertion des Pays de la Loire mettent en œuvre des actions communes afin de favoriser l'accès au logement social des ménages les plus fragiles. La Fédération des acteurs de la solidarité et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire entretiennent également une dynamique partenariale régionale s'appuyant sur la co-animation de groupes de travail thématiques afin

de partager analyses et outils entre les deux réseaux. La profonde évolution des orientations des politiques de l'hébergement et du logement ces dix dernières années a amené les acteurs du logement social et de l'insertion à réinterroger leurs actions et à initier de nouveaux projets. Dans le prolongement de la collaboration nationale entre les deux réseaux, une rencontre régionale a été organisée le **28 avril 2017** à Angers. Celle-ci a été l'occasion de présenter,

de capitaliser et d'échanger sur les pratiques partenariales afin d'améliorer les modalités d'accès et d'accompagnement des publics les plus vulnérables dans le parc social. La rencontre a été introduite par un cadrage national des principaux enjeux de l'accès au parc social des publics vulnérables réalisé par les têtes de réseau. Les temps d'échanges ont ensuite été rythmés par trois tables rondes thématiques illustrées à partir d'expériences régio-

nales sur les approches transversales telles que la prévention dans l'accès et le maintien dans le logement, l'insertion professionnelle, l'insertion dans le logement et la coordination territoriale entre acteurs du logement, de l'insertion et de la santé. Ces échanges, suivis par 60 participants, ont permis de nourrir les réflexions entre la Fédération et l'USH, certaines actions communes se déclinant aujourd'hui dans le cadre de plans d'actions locaux (PDALHPD). *



L'EMPLOI SALARIÉ EST POURTANT UN LEVIER D'INCLUSION ESSENTIEL. MAIS LES PROPOSITIONS SONT PEU NOMBREUSES ET LES DISPOSITIFS EXISTANTS ONT DES DIFFICULTÉS À INTÉGRER CES PROFILS.

Premier état des lieux des initiatives d'emploi à temps très partiel en Pays de la Loire

Les acteurs de l'insertion par le logement et par l'emploi (Structures d'Insertion par l'Activité Economique, CHRS, accueils de jour) et du secteur du médico-social (CSAPA, CAARUD) constatent que les personnes qu'elles accompagnent ne bénéficient pas toujours d'un parcours adapté d'accès à l'emploi. C'est notamment le cas de personnes sortant de CHRS ne parvenant pas à entrer sur un dispositif IAE, des personnes à la rue ou rencontrant des problématiques de santé ou d'addictions particulières. L'emploi salarié est pourtant un levier d'inclusion essentiel. Mais les propositions sont peu nombreuses et les dispositifs existants ont des difficultés à intégrer ces profils. Pouvons-nous néanmoins faire le pari de leur proposer un emploi adapté à leurs attentes ?

Au cours de nos recherches, nous avons pu constater que les structures mobilisées sur ce sujet mettent en place des contrats de travail à temps très partiels de 1h à 15 heures. Sur quels modèles fonctionnent-elles ? Y a-t-il un risque de précarisation de ces salariés ? Au contraire, le contrat de travail est-il gage de stabilisation ? C'est sur cette base de réflexion que la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire, COORACE Pays de la Loire et Insertion 44 ont organisé à Angers le **30 juin 2017** une première journée d'échanges. Elle a permis de mettre en lumière les initiatives intéressantes auprès d'une vingtaine de professionnels. Une seconde phase, en 2018, nous amènera à étudier en détail les modèles économiques existants afin de susciter de nouvelles initiatives. *

PAYS DE LA LOIRE - BRETAGNE

Nouveaux territoires et enjeux de solidarité : une journée inter-régionale pour outiller le réseau sur la réforme territoriale

La mise en œuvre de la réforme territoriale a incité les régions Pays de la Loire et Bretagne à organiser une journée d'informations et d'échanges à destination des adhérents, le **11 mai 2017**, à Nantes. Ce sont ainsi 92 participants qui se sont réunis pour mieux cerner les enjeux de cette évolution. Cette journée avait pour objectifs :

- Appréhender les conséquences de la réforme territoriale sur les personnes accompagnées, la pratique de l'accompagnement social et plus globalement l'action sociale,
- Donner des clés de compréhension aux participants sur les contours précis de la réforme au regard des territoires bretons



- et ligériens,
- Donner des outils aux participants ; Des interventions diverses couplées à des animations interactives et innovantes, ont permis de mieux cerner les besoins et de faire émerger des propositions. Diverses stratégies ont pu être identifiées :
- Mettre en place des concertations entre acteurs et financeurs,
- Former et motiver les administrateurs,
- Assurer une veille par rapport aux évolutions de l'action sociale territoriale,
- Rôle politique de représentation auprès des instances et collectivités territoriales à renforcer. *



Été

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Festival culturel : Arts des rues, de la rue à l'art

Ce festival culturel s'inscrit dans une démarche d'inclure la culture dans l'accompagnement global et de faire en sorte que les personnes accompagnées accèdent à un savoir-faire et une pratique de la culture qu'elles puissent utiliser à la sortie de leurs parcours d'accompagnement. La commission culture, qui existe depuis décembre 2016, a coordonné une action autour de plusieurs projets artistiques, élaborés au sein de huit associations adhérentes. Ceux-ci ont été présentés lors du festival culturel «Arts des rues, de la rue à l'art» les 13 et 14 mai 2017 à Gières (38). Plus de 500 participants ont pu admirer des expos photos, des sculptures, assister à des pièces de théâtre, participer à un forum, regarder des films, écouter des poèmes, des témoignages, des

chansons, de la musique... autant de créations très appréciées des spectateurs. Des personnes accompagnées ayant participé à l'élaboration des projets étaient présentes pour rencontrer les visiteurs et certains artistes, professionnels, intervenants ayant contribué à la réalisation des projets ont également participé au festival. La réussite du festival, la qualité des projets présentés, la satisfaction des associations, l'enthousiasme rencontré auprès des personnes accompagnées (fierté, estime de soi, participation à un événement culturel...) sont des constats qui nous incitent à poursuivre l'action culturelle avec les adhérents, avec l'ambition de proposer un nouvel événement en 2019 avec de nouveaux projets proposés par nos adhérents. *

La formation professionnelle : troisième pilier du parcours d'insertion

La formation professionnelle est un levier nécessaire pour favoriser l'accès à l'emploi. Cette montée en compétence est d'autant plus efficace lorsqu'elle est réalisée en situation d'emploi. En effet, associer formation professionnelle et situation d'emploi permet la mise en pratique des compétences apprises et une expérience professionnelle plus aboutie. Pourtant, l'accès à la formation des salariés en insertion reste compliquée et surtout, trop rare. Dans un pays où le chômage touche particulièrement les personnes insuffisamment qualifiées, ne

pas permettre aux salariés en insertion de se former est un échec autant qu'une frustration. Ces salariés en insertion sont en effet très souvent peu qualifiés, et, ont particulièrement besoin de se former. Les structures qui les emploient savent quant à elles les accompagner à l'élaboration d'un projet professionnel et articuler une situation de travail et d'emploi avec une formation; elles ont donc la capacité de rendre la formation efficace. L'insertion par l'activité économique (IAE) doit en conséquence être ce qu'elle n'est pas aujourd'hui : un outil majeur des

politiques de formation des personnes peu qualifiées. **Le 7 juin**, la Fédération des acteurs de la solidarité et 6 réseaux de l'IAE se sont associés dans un communiqué de presse pour demander un meilleur accès à la prise en charge de la formation professionnelle des salariés en insertion. Le message fort porté auprès du nouvel exécutif a été l'élaboration d'une ordonnance inscrivant dans la définition légale de l'IAE la mission de formation, afin de faire reconnaître par tous cet enjeu d'accès aux financements. *

F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le secteur associatif se mobilise contre la politique régionale de baisse des subventions

Face au constat des méthodes employées par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui fragilisent fortement le secteur associatif, s'est créé le collectif Vent d'Asos, réunissant plus de 100 associations de la région. À l'appel de ce collectif, plus de 300 personnes se sont mobilisées samedi 1er avril afin de manifester leurs inquiétudes face à la politique régionale de baisse des subventions attribuées au secteur asso-

ciatif et bien au-delà, d'interpeller contre la remise en cause d'une offre de biens et de services non marchands et de missions d'intérêt général proposées par les associations. Cette politique très dure a conduit à de nombreux licenciements dans plusieurs secteurs (environnement, social, solidarité internationale, sport...). Devant l'Hôtel de région, les manifestants ont levé le doigt en silence, pendant 5 minutes, afin d'interpeller



les élus régionaux et demander la parole et le dialogue. Ce doigt levé faisait écho à l'appel lancé le 23 mars 2017 par la Fondation Nicolas Hulot et d'autres réseaux (Emmaüs, Greenpeace, Médecins du Monde...). Des prises de paroles et des animations musicales et ludiques ont permis aux personnes présentes de braver le mauvais temps et de rester mobilisées durant les deux heures du rassemblement. *



Generativity

LE PROJET QUI SE TERMINE EN JUIN 2018 VISE À CRÉER UNE PLATEFORME WEB RÉPONDANT AUX PRINCIPAUX BESOINS DES ACTEURS SOCIAUX LORSQU'ILS SOUHAITENT MONTER DES PROJETS EUROPÉENS.

Depuis l'automne 2016, la Fédération des acteurs de la solidarité est partenaire du projet «Generativity, Manage it!», piloté par la FEANTSA dans le cadre du programme Erasmus +. Le projet, qui se termine en juin 2018, vise à créer une plateforme web répondant aux principaux besoins des acteurs sociaux lorsqu'ils souhaitent monter des projets européens. Les utilisateurs peuvent apprendre et perfectionner leur maîtrise de la méthode de gestion du cycle de projet (en anglais méthode PCM, Project Cycle Management), utilisée par la Commission européenne, en s'appuyant sur différentes ressources :

- Une bibliographie d'ouvrages et d'articles qui apportent des éléments théoriques.
 - Des modules de formation en ligne pour découvrir la gestion de projets européens étape par étape et bénéficier des conseils de professionnels.
 - Des tutos vidéos pour découvrir et perfectionner son usage des nouvelles technologies et découvrir des logiciels adaptés à la gestion de projets européens.
- Tous ces éléments sont disponibles en 6 langues (Français, Anglais, Italien, Grec, Polonais, Néerlandais) sur le site <http://generativity.eu/>. *



Séminaire SÈVE

L'expérimentation SÈVE, démarrée en juillet 2016, a, tout au long de l'année 2017, accompagné 121 professionnels dans la mise en place d'une stratégie de relation à l'entreprise. **En mai 2017**, soit environ un an après le lancement de la formation-action dans les 16 structures des régions PACA Corse, Pays de la Loire et Occitanie, la Fédération a organisé un séminaire à destination de l'ensemble des professionnels permanents : direction, conseillers en insertion professionnelle, encadrants techniques et personnel administratif. Le séminaire a réuni plus de 70 professionnels sur deux journées. Construit autour de temps d'échanges collectifs et d'interventions extérieures, l'objectif du séminaire était de penser à de nouvelles actions concrètes partant des expériences de chacun et favorisant les rela-

tions avec les entreprises implantées dans le territoire et permettant ainsi aux salariés en insertion de s'orienter vers un emploi durable. Louis Gallois, Président de la Fédération, a introduit cette journée en rappelant l'importance pour les SIAE d'être reconnues comme acteurs économiques d'un territoire, et l'intérêt pour elles de profiter de SÈVE pour accroître leur légitimité et devenir des acteurs incontournables des TPE/PME. En effet, les TPE/PME expriment au quotidien des difficultés liées aux ressources humaines : recrutement, formation, accompagnement, etc. Les SIAE réalisent cette mission quotidiennement, et sont expertes dans la connaissance des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est donc possible de proposer une offre de service RH aux TPE/PME du territoire. *



DEUX TEMPS FORTS ONT MARQUÉ CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLACÉE SOUS LE THÈME DE L'ACCÈS AUX DROITS ET AU NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION.

Assemblée générale 2017 : zoom sur l'accès aux droits

L'Assemblée générale est un temps fort de la Fédération et un moment privilégié qui rassemble les administrateurs, salariés, bénévoles, personnes accompagnées, travailleurs sociaux et intervenants sociaux de toute la France. Cette année, elle s'est tenue **le 23 juin** et a réuni plus de 140 participants. Deux temps forts ont marqué cette journée placée sous le thème de l'accès aux droits et au numérique des personnes en situation d'exclusion.

D'une part, la signature d'une feuille de route entre la Fédération et le Défenseur des droits. Ce partenariat visait notamment à améliorer

la connaissance par le réseau des actions du Défenseur des droits et à favoriser les liens entre les délégués du Défenseur présents localement, les intervenants sociaux des associations adhérentes et les personnes en situation de précarité. Jacques Toubon, Défenseur des droits, était l'invité de la séquence de l'après-midi. Durant plus de 40 minutes, il s'est exprimé sur les missions du Défenseur, la répartition territoriale des 470 délégués qui œuvrent au quotidien pour l'accès aux droits des personnes et son combat permanent pour le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes présentes sur le sol français.

D'autre part, l'élection des membres du Conseil d'administration et le vote d'une motion sur l'inconditionnalité de l'accueil a été votée à l'unanimité lors de ce rassemblement. Ce principe, inscrit dans la loi, vise à ce que toute personne confrontée à de « graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion » puisse être admise dans un dispositif d'hébergement d'urgence jusqu'à ce qu'elle puisse « accéder ou recouvrer son autonomie personnelle et

sociale ». Un rappel à la loi qui doit malheureusement être fait régulièrement face aux nombreuses atteintes à ce principe dans l'accueil et l'accompagnement des personnes. *



FORMATION ETAIE

La Fédération accompagne ses adhérents dans la montée en compétences des encadrants techniques au travers une formation diplômante et qualifiante : le titre ETAIE.

En tant qu'organisme certificateur et détenteur du titre, la Fédération propose à ses adhérents et partenaires une action concrète de formation pour les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique et plus largement du champ de l'économie sociale et solidaire.

Proposée depuis 1994, ce sont à ce jour plus de 800 personnes qui ont obtenu un diplôme de niveau IV. Le 17 juillet 2017, le Registre National de Certification Professionnelle a renouvelé le déploiement du titre pour une durée de cinq ans. À cette occasion, la Fédération a souhaité rendre plus accessible la formation. En effet, les

bénéficiaires de la formation peuvent suivre l'intégralité de son contenu ou seulement certains modules. Il est aussi possible d'intégrer la formation via un contrat de professionnalisation ou encore d'accéder au titre par la Validation des Acquis de l'expérience après seulement un an de pratique de terrain (suite à la réforme de la formation professionnelle). Aujourd'hui, la Fédération accompagne le déploiement d'ETAIE dans 8 des 13 nouvelles régions : Occitanie, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Bourgogne-Franche-Comte, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Centre Val de Loire. Enfin, cette formation est portée dans les territoires par des interréseaux de l'IAE, ce qui permet d'être au plus près des réalités du terrain rencontrées par les professionnels. *



Un « plan migrants » largement insuffisant pour les associations

Dès la présentation du « plan d'accueil des migrants » le 12 juillet 2017 en Conseil des Ministres, la Fédération des acteurs de la solidarité a fait part de ses préoccupations quant aux insuffisances du plan tout en dressant des propositions concrètes dans l'objectif de renégocier son contenu. La Fédération des acteurs de la solidarité a considéré que ce plan ne répondait pas à l'urgente nécessité de redimensionner les capacités d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Les 7500 places supplémentaires annoncées sur deux ans, représentaient selon la Fédération un effort très insuffisant de sorte qu'il n'était pas de nature à éviter la reconstitution de campements indignes à Paris et dans les Hauts-de-France. La Fédération appelait donc déjà le gouvernement à une renégociation de ce plan d'accueil autour de trois priorités :

- la création durant le quinquennat de 40000 places en Centre d'ac-

cueil de demandeurs d'asile (CADA) et le renforcement du parc d'hébergement permettant l'accueil inconditionnel,

- le renforcement des moyens des plateformes de premier accueil pour détecter la vulnérabilité des personnes et les orienter, dans le délai légal de trois jours, vers la demande d'asile et un lieu d'hébergement,
- la mise en œuvre d'une véritable politique d'intégration incluant l'apprentissage du français et l'accès au travail dès l'arrivée en France, la formation professionnelle et l'accompagnement vers l'autonomie.

Enfin, la Fédération demandait au gouvernement d'accélérer l'accès à un titre de séjour pour les personnes privées du droit au travail et au logement et qui sont contraintes de vivre depuis plusieurs années dans des conditions d'extrême précarité. *

LE PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ET D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EST DÉSORMAIS DÉPLOYÉ PAR LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.

Mobilisation du réseau pour un accompagnement social ambitieux

2017 a marqué la mise en œuvre progressive de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, notamment de son volet social. Le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle est désormais déployé par les commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. Malgré ce contexte nouveau qui aurait dû appeler un investissement renforcé, le budget du secrétariat d'État en charge de l'égalité des femmes et des hommes a subi une baisse de 7,5 millions d'euros, qui a particulièrement affecté les crédits dédiés à l'accompagnement social des personnes en situation de prostitution (action 15 du BOP 137).

La Fédération a donc initié une mobilisation collective par le biais d'un courrier adressé au Premier ministre, afin de demander un réel investissement budgétaire et politique de l'État pour mettre en œuvre le volet social de la loi de 2016. De nombreuses associations du réseau ont en effet été agréées

pour participer aux commissions départementales, dans lesquelles elles ont présenté les dossiers des personnes souhaitant bénéficier du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, tout en voyant leurs moyens baisser de manière inattendue. Suite à ce courrier, les associations ont été reçues à l'Élysée en octobre par les cabinets d'Emmanuel Macron, d'Edouard Philippe et de Marlène Schiappa. Fin novembre 2017, les principales associations concernées par les baisses de financements ont été notifiées du rétablissement partiel de celles-ci.

La mobilisation s'est poursuivie au cours des débats parlementaires sur la loi de finances 2018, qui comportait une baisse de 1,8 million d'euros de l'action 15 du BOP 137. Cette baisse comprenait d'une part la réduction du nombre de personnes censées bénéficier de l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution selon le gouvernement, (1 000 prévues en 2017 contre 600 en 2018), et d'autre part une réduction du

montant de subventions déconcentrées aux associations de l'ordre de 200 000 euros. La Fédération a donc interpellé les députés de la Délégation de l'égalité des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale, qui produisait pour la première fois un avis sur le projet de loi de Finances. Louis Gallois a également co-signé avec d'autres Président-e-s d'associations, spécialisées et généralistes, une tribune sur le site du Huffington Post le jour de l'examen des crédits en séance à l'Assemblée nationale. À l'issue d'un rapport de force entre l'Assemblée nationale et le Sénat, qui souhaitait renforcer les moyens alloués à l'accompagnement social des personnes en situation de prostitution, le Parlement a rétabli 200 000 euros dans le budget 2018, somme correspondant à la baisse initialement prévue concernant les subventions aux associations. Cette maigre victoire laisse présager que la mobilisation devra se poursuivre dans les mois et années à venir pour accompagner dignement les personnes en situation de prostitution et souhaitant en sortir. *

Mise en place d'un groupe de travail sur le travail pair en partenariat avec la DIHAL

La Fédération s'intéresse depuis quelques années au développement de ce nouveau métier de l'intervention sociale qu'est le travail pair. Un travailleur pair est un intervenant social ayant connu une situation a priori stigmatisante (exemple : parcours de rue) et qui mobilise le savoir issu de son expérience pour accompagner des personnes qui vivent une situation similaire.

Depuis le deuxième trimestre 2017, un groupe de travail s'est constitué sur le sujet. Il regroupe des acteurs de la Fédération (travailleurs pairs, travailleurs sociaux, personnes accompagnées, sociologues, coordinateurs) actifs dans le domaine et issus de structures telles que Aurore, le relais Ozanam, Les Enfants du Canal, la Fondation Armée du Salut, le Collectif des SDF de Lille. Ce groupe s'est associé à la Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

(DIHAL) qui a effectué une expérimentation sur le sujet en 2016-2017 afin de mutualiser les connaissances de chacun et produire un guide commun.

L'objectif de ce travail est de présenter l'ensemble des situations relevant du travail pair, de mettre en évidence les pratiques existantes et d'apporter un appui technique à la mise en place de ce nouveau métier. Sont ainsi traitées les questions de présentation du savoir d'expérience, de la plus-value du travail pair (pour les institutions, les personnes accompagnées, les travailleurs sociaux et les travailleurs pairs), de formation, du statut des personnes embauchées et de leur recrutement. Ces productions donneront lieu à un document d'appui qui permettra d'accompagner un soutien aux structures du réseau qui souhaitent se lancer dans l'expérience. *

Quelle inclusion numérique pour les plus pauvres ?

Les outils numériques sont-ils un facteur d'exclusion supplémentaire ou peuvent-ils au contraire aider les populations les plus fragiles ? Faisant suite à l'enquête lancée par la Fédération en mai et juin 2016, l'objectif de ce numéro 17 du magazine de la Fédération était de dresser un état des lieux des équipements et des solutions d'accès au numérique proposés aux personnes accompagnées, mais, également, d'évaluer l'impact de la dématérialisation des démarches administratives sur l'accès aux droits des personnes et le travail social. *



LES JEUNES ONT APPRIS À MANIER L'OUTIL PHOTO, QUI ALIMENTE UN TRAVAIL SUR L'AUTONOMIE EN SANTÉ. AU PROGRAMME : PHOTOLANGAGE, PORTRAITS ET AUTRES ATELIERS PHOTOS...



© Jessica VUILLAUME

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Projet « AngatA, Accompagnement à l'Autonomie en santé »

Aux côtés de l'IREPS et l'ORS Bourgogne-Franche-Comté, la Fédération a travaillé sur un projet financé par l'ARS pour favoriser l'autonomie des jeunes, avec comme outil : la photographie. Ce projet ambitieux sur 5 ans se déroule dans 5 milieux de vie où sont en train de naître des projets portés par les jeunes autour de leur bien-être et de l'alimentation. L'objectif est de développer l'empowerment des jeunes (11-21 ans) au sein de leur milieu de vie (Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) spécialisé dans l'accompagnement des jeunes...), en lien avec la thématique santé.

Le 6 juillet a débuté le travail au sein du premier milieu de vie (une MECS) avec un goûter de présentation et un atelier photo.

Le travail s'est poursuivi avec six groupes de pairs jeunes et un groupe de pairs professionnels. Les jeunes ont appris à manier l'outil photo, qui alimente un travail sur l'autonomie en santé. Au programme : photolangage, portraits et autres ateliers photos... Le photolangage repose sur l'utilisation d'images ou de photographies comme support pour exprimer sa pensée, ses idées, ses émotions. Grâce à l'outil photo, les jeunes s'approprient progressivement la thématique, dans l'objectif de développer leur propre projet en santé.

Le projet s'étendra courant 2018 à deux nouveaux milieux de vie : un centre d'accueil de la PJJ, et un établissement accompagnant des jeunes de 18 à 25 ans dans la construction d'un projet d'accès à l'emploi. *

ÎLE-DE-FRANCE

Expérimentation « de la rue au logement »

Depuis fin 2014, la Ville de Paris a mis en place un système de cotation de la demande de logement social sur son contingent de réservation. En d'autres termes, elle attribue des points de priorité en fonction de la situation des demandeurs, notamment pour les personnes vivant à la rue. Toutefois, il s'est avéré difficile d'identifier ces dernières, et une réflexion avec les acteurs de la veille sociale, les services sociaux, le SIAO Paris et la Fédération a fait émerger l'idée de lancer une expérimentation pour ces publics.

Elle fonctionne de la manière suivante :

- Les équipes de veille sociale repèrent des personnes en situation de rue susceptibles d'accéder au logement, font une première évaluation et l'envoient au SIAO.
- Celui-ci vérifie la situation et adresse une attestation à la Ville, qui leur affecte des points supplémentaires dans la cotation.

- Une équipe d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est mobilisée pour réaliser un diagnostic et si besoin, un accompagnement renforcé.

La Fédération a accompagné et soutenu ce projet, qui s'inscrit dans la logique du « Logement d'abord », et a contribué à l'animation de la journée de lancement organisée par la Ville le 4 juillet. Celle-ci a réuni une quarantaine de participants, majoritairement issus de la veille sociale, et a permis de les mobiliser autour de l'expérimentation.

Celle-ci aura-t-elle les effets escomptés ? Plusieurs freins existent, au premier rang desquels le manque de petits logements à bas loyers. La Fédération est membre du comité de suivi de l'expérimentation, et fera les propositions nécessaires pour que cette dynamique positive porte ses fruits. *

PACA CORSE

Collectif « Délinquants solidaires » à Marseille

Dans la vague de la mobilisation nationale et du manifeste des « Délinquants Solidaires », un collectif regroupant de nombreuses associations (CIMADE PACA, Médecins du Monde PACA, Fondation Abbé Pierre PACA, Emmaüs PACA, Fédération des acteurs de la solidarité PACA Corse, URIOPSS PACA Corse, JRS Welcome, RESF 13, RUSF 13, AGIR Aix, JUST, IMAJE SANTE, Ligue des Droits de l'Homme PACA), des citoyens et des bénévoles, a décidé de se rassembler pour dénoncer une situation dramatique dans la ville de Marseille. En effet, plus de 12000 personnes et familles avec enfants vivent à la rue ou dans des hébergements de fortune ! À travers des interpellations publiques et des manifestations, le collectif marseillais a réaffirmé l'importance du droit inconditionnel à l'hébergement quel que soit le statut administratif des personnes à la rue et s'est positionné contre toute sélection et mise en concurrence des publics en situation de précarité.

Pourtant, des solutions existent pour faire face à cette véritable crise humanitaire inacceptable : à Marseille de nombreux bâtiments publics sont vides ! Des solutions à mettre en œuvre rapidement pourraient apporter des réponses efficaces : un mora-

toire des expulsions avec sécurisation des propriétaires privés, réquisition/mise à disposition temporaire négociée de bâtiments publics inoccupés. Les « délinquants solidaires » marseillais ont demandé aux autorités publiques de réquisitionner ces bâtiments au titre de leur prérogative conférée par l'ordonnance de 1945 et mettre ainsi à l'abri les personnes vivant à la rue. La réquisition citoyenne est non seulement un exemple de solution concrète mais aussi un outil dans le champ de l'intervention sociale, générateur d'innovations et de modèles alternatifs diffusables, à faible coût économique.

Le collectif a poursuivi sa mobilisation tout au long de l'année et surtout pendant l'été 2017, à la suite de plusieurs expulsions de bâtiments et de campements. Tout en dénonçant cette situation, le groupe a rappelé qu'il était prêt à soutenir les services de l'État et les collectivités locales dans la mise en œuvre de réponses. Durant cette période, le collectif a aussi œuvré pour alerter l'opinion publique et sensibiliser tout citoyen à cette situation paradoxale : il est immoral et politiquement inacceptable d'avoir des édifices vides et des personnes à la rue ! *

Nouvelle évaluation de l'ADA suite à un recours auprès du Conseil d'État

Saisi une nouvelle fois par des associations auxquelles la Fédération s'est associée, le Conseil d'État a annulé l'arrêté fixant le montant additionnel de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) versée aux personnes qui n'ont eu aucune offre d'hébergement et qui ont accepté l'offre de prise en charge.

Le Conseil d'État avait déjà considéré dans une décision du 23 décembre 2016 que ce montant additionnel, qui s'élevait à 4,20 euros par jour, était manifestement insuffisant pour permettre à ces personnes de trouver un logement dans le parc privé par leurs propres moyens, comme le prévoit pourtant la directive « Ac-

cueil » de 2013 et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne. Réévalué à 5,40 euros par le nouvel arrêté, ce montant est de nouveau annulé par la haute juridiction administrative pour les mêmes motifs.

Dans un contexte où un demandeur d'asile sur deux ne bénéficie pas d'une offre d'hébergement faute d'un nombre de places suffisantes pour les accueillir dans le dispositif national d'accueil, la Fédération reste mobilisée quant à l'application de cette décision et à l'accès effectif des demandeurs d'asile à des moyens de subsistance et à des conditions de vie dignes. *

Les conditions de réussite du Logement d'abord

DEPUIS PLUS DE DIX ANS, LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ PROMEUT ACTIVEMENT LA PHILOSOPHIE DU LOGEMENT D'ABORD AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS ET DE SON RÉSEAU.

Depuis plus de dix ans, la Fédération des acteurs de la solidarité promeut activement la philosophie du Logement d'abord auprès des pouvoirs publics et de son réseau. Il s'agit d'une méthode d'intervention sociale combinant un accès rapide à l'habitat pérenne, un accompagnement social flexible et adapté et une participation accrue des ménages aux décisions qui les concernent. Considérant qu'il s'agit de la seule approche susceptible d'éradiquer durablement le sans-abrisme et de favoriser l'inclusion sociale des personnes sans domicile ou risquant de le devenir, elle s'est investie dans les travaux d'élaboration du plan quinquennal gouvernemental. Que ce soit dans sa contribution propre ou dans le positionnement élaboré aux côtés des 33 autres structures du Collectif des associations unies, la Fédération a toutefois mis en exergue cer-

taines conditions de réussite incontournables à réunir. La Fédération a d'abord insisté sur la nécessité de considérer le Logement d'abord comme un investissement social de long terme, appelant une exceptionnelle mobilisation de moyens et un accompagnement au changement des pratiques professionnelles. Elle a de plus dénoncé le caractère illusoire et dangereux de toute instrumentalisation du Logement d'abord à des fins de rationalisation budgétaire du secteur de la veille sociale et de l'hébergement. Mise en œuvre trop brutalement, sans production d'une offre locative abordable dans le parc public ou privé, et sans renforcement des dispositifs d'intervention sociale, médico-sociale, sanitaire et socioprofessionnelle, la politique du Logement d'abord pourrait se retourner contre les personnes qu'elle entend servir. Le démantèlement mas-

sif des capacités d'hébergement conduirait à des ruptures de prise en charge, à la reconstitution de campements et à l'accroissement des populations en errance. Il paraît donc nécessaire de maintenir un parc d'hébergement suffisant et accessible inconditionnellement, tout en poursuivant son humanisation pour le rapprocher le plus possible des conditions d'habitat du logement ordinaire. La Fédération défend donc une conception du Logement d'abord fondée sur la complémentarité et la diversité de l'offre d'habitat et d'accompagnement, et encourage les innovations sociales qui s'appuient sur les savoir-faire des professionnels de l'ensemble des secteurs: accompagnement global hors-les-murs par les CHRS, hébergement dans le logement avec glissement du statut d'occupation en fonction de l'ouverture des droits sociaux et administratifs, accès direct au logement depuis la rue avec un accompagnement pluridisciplinaire, développement de partenariats entre SIAO, associations, et bailleurs sociaux, captation de parc privé à vocation sociale, intégration de travailleurs pairs dans les équipes socio-éducatives, etc.*



Publication baromètre 115 10 juin-10 juillet 2017

Le 1^{er} août 2017, la Fédération des acteurs de la solidarité a publié les résultats du baromètre 115 synthétisant les demandes et réponses faites au numéro d'urgence entre le 10 juin et le 10 juillet 2017 dans les 41 départements étudiés. Malgré les croyances communes, la période estivale se caractérise par une dégradation de la prise en charge des personnes sans domicile. Cette situation s'explique notamment par la réduction des capacités d'accueil après l'hiver et la suspension ponctuelle,

durant l'été, d'accueils de jour et des maraudes, faute de moyens suffisants. Pourtant, les besoins en hébergement des sans-abri ne fluctuent pas en fonction des températures. Ce baromètre montre notamment qu'entre le 10 juin et le 10 juillet 2017, 20 845 personnes ont fait des demandes d'hébergement auprès des 115 dans les 41 départements du baromètre. Soit une hausse de 27% par rapport à 2016.*

Mobilisation contre la baisse des contrats aidés

Les associations de solidarité, dont la Fédération des acteurs de la solidarité, ont dénoncé dans un communiqué de presse du 24 août les annonces du gouvernement visant à réduire le volume de contrats aidés dès le second semestre 2017. Les signataires ont rappelé que ces contrats, loin d'être inutiles, sont au contraire un marchepied bénéfique et nécessaire pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. De plus, ces emplois participent au développement social et économique dans de nombreux territoires. Grâce à eux, nombre d'associations et de collectivités peuvent mener à bien leurs missions d'intérêt général.

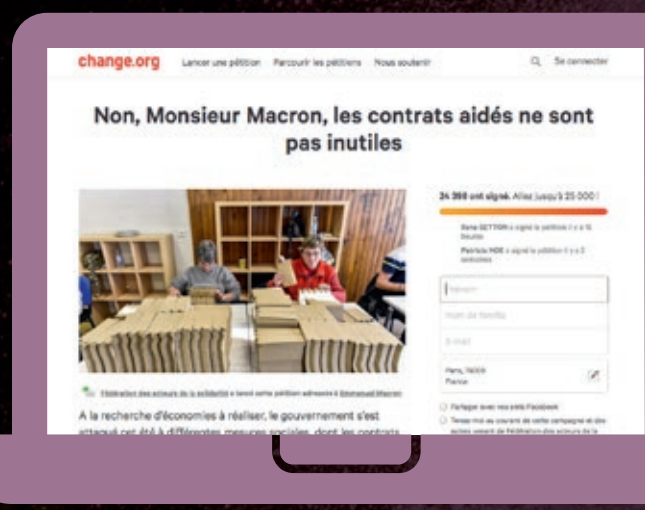
La Fédération des acteurs de la solidarité a contesté l'idée que le retour à des prévisions plus optimistes de croissance suffirait à réduire le chômage de longue durée. Pour preuve, les 2,5 millions de personnes au chômage depuis plus d'un an n'ont pas vu leur situation s'améliorer, tant elles peuvent susciter une certaine défiance de la part des employeurs, et rencontrent du fait de leur pauvreté, de leur handicap, de nombreux obstacles au retour à l'emploi.

En permettant un accès quasi-immédiat à un emploi accompagné, les contrats aidés représentent pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés un moyen efficace pour briser le cercle vicieux de l'exclusion en entamant un parcours de retour à l'emploi durable. Par le travail et l'accompagnement, les personnes développent en effet leurs compétences, acquièrent de l'expérience professionnelle et reprennent l'habitude du travail en équipe, autant d'atouts pour une insertion durable dans l'emploi.

La réduction brutale du nombre de contrats aidés a aussi contribué à remettre en cause des activités d'utilité sociale, environnementales ainsi que le bon fonctionnement de nombreux services publics, dans des territoires déjà en difficulté.

Pour porter ce message, les associations ont demandé un rendez-vous en urgence avec Edouard Philippe et Muriel Pénicaud ainsi que la suspension de la décision dans l'attente d'une concertation. La forte mobilisation associative et citoyenne a notamment été illustrée par une pétition signée par plus de 25 000 personnes, dont un grand nombre de responsables associatifs.

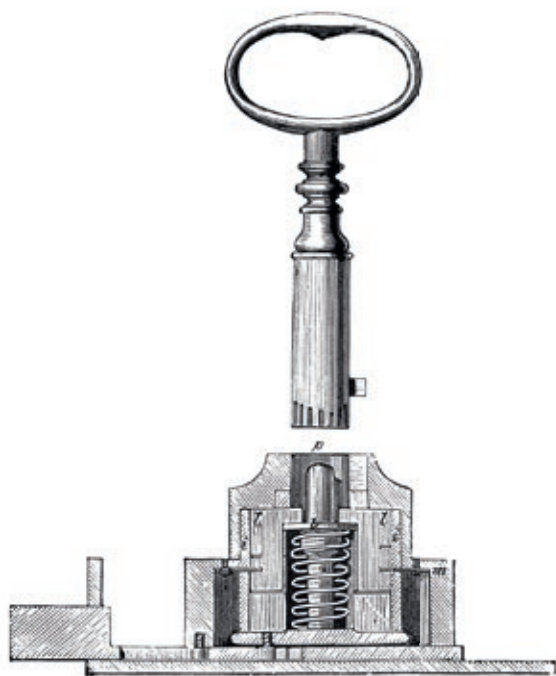
Mais les craintes de la Fédération des acteurs de la solidarité et de ses partenaires ont été confirmées par la loi de finances 2018 actant seulement 200 000 contrats (pour 320 000 en 2017). Préconisés par le rapport de Jean-Marc Borello, les nouveaux contrats aidés devenus Parcours Emploi Compétence (PEC), ont pour principe de sortir d'une logique du chiffre pour aller vers une exigence de qualité du parcours. La Fédération des acteurs de la solidarité se félicite de l'impulsion qualitative demandée, mais reste vigilante sur la mise en œuvre de ces nouveaux PEC qui manquent de moyens et d'outils pour la structure employeuse. Nous demandons notamment, pendant la durée du PEC, l'accès au financement de la formation professionnelle par le Plan Investissement Compétences (PIC), plan qui a pour objectif de former un million de demandeurs d'emploi et un million de jeune pendant la durée du quinquennat.*



Pétition « Non, Monsieur Macron, les contrats aidés ne sont pas inutiles »

Dès le 6 septembre, La Fédération des acteurs de la solidarité, en partenariat avec le magazine Alternatives économiques, a lancé une pétition sur le site Change.org pour demander au gouvernement de maintenir un volume élevé de contrats aidés et mettre en place une concertation ambitieuse pour améliorer la qualité des outils de lutte contre l'exclusion. Signée par de nombreuses personnalités, la pétition a atteint les 25 000 signataires, défendant l'utilité de ces contrats qui sont un réel marchepied pour les personnes éloignées de l'emploi.*





BRETAGNE

Le logement, un préalable à la mise en œuvre d'une démarche santé ?

Depuis 2014, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne travaille avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ainsi qu'avec le concours de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, à la mise en œuvre d'une Plateforme d'Observation régionale participative sur la Santé (POPPS). Elle se donne pour objectif de contribuer au Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes en situation de précarité (PRAPS) 3^{ème} génération en :

- Améliorant la connaissance des publics en situation de précarité dans l'accès aux soins.
- Recensant le public, les offres de soins et les dispositifs existants.
- Identifiant les points de rupture et les facteurs déclenchant une prise de soin.

L'année 2017 a pu être consacrée au déploiement de 28 enquêtes biographiques sur la région en direction de personnes en situation de précarité, ceci afin de vérifier si la situation du logement influe sur le parcours de santé des personnes. En conclusion, le logement, l'entourage familial et/ou social, l'accompagnement et la couverture santé favorisent l'accès et/ou le maintien d'une personne dans un parcours de soins. Une présentation des conclusions est prévue en mars 2018, en direction des adhérents et partenaires. *

L'élaboration et le suivi du plan quinquennal Logement d'abord

Le 10 septembre 2017, le Président de la République dévoilait son plan quinquennal en faveur du Logement d'abord à Toulouse. Conformément à l'engagement du chef de l'État de ne voir « plus personne dans les rues, dans les bois », sa feuille de route vise une baisse drastique du sans-abrisme d'ici à cinq ans par la réorientation rapide et durable des personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement. Décliné en 5 axes et 16 priorités, le plan quinquennal prévoit notamment la production de 40000 logements très sociaux par an ainsi que le développement de 10000 logements en pensions de famille et 40000 places en intermédiation locale au cours du quinquennat. Il fera l'objet d'une mise en œuvre accélérée dans 24 territoires sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt adressé aux collectivités le 20 novembre 2017.

La Fédération des acteurs de la solidarité s'est fortement impliquée dans les travaux de concertation relatifs à l'élaboration et au suivi du plan quinquennal. Au mois de juillet, elle a réalisé une contribution politique sur le Logement d'abord et participé aux auditions organisées par la DIHAL. À l'automne, elle s'est investie dans les groupes de

travail nationaux consacrés à la gouvernance, au suivi et à l'évaluation, à l'intervention sociale et à l'accompagnement au changement des acteurs locaux. À la fin de l'année, elle a enfin encouragé le lancement, la diffusion et l'appropriation de l'appel à manifestation d'intérêt. Parallèlement à ces travaux institutionnels, la Fédération était présente auprès de ses adhérents et de ses délégations pour co-animer des journées régionales de réflexion et d'échanges sur le Logement d'abord, proposer une offre de services commune avec l'Agence nouvelle des solidarités actives et l'Action Tank et repérer les innovations sociales dans le champ de l'hébergement et du logement. Dans toutes ses interventions, elle s'est mobilisée pour le respect des fondements éthiques et légaux du secteur de l'hébergement, et a rappelé sa complémentarité avec le secteur du logement. *

Budget pénitentiaire 2018 : pour un vote éclairé

En vue de l'examen du budget de l'administration pénitentiaire 2018 le 25 octobre par l'Assemblée nationale, la Fédération des acteurs de la solidarité et 26 autres associations et syndicats ont interpellé les députés dans une lettre ouverte.

Cette lettre souligne l'importance que soient remises en question les affectations budgétaires qui vont leur être soumises, axées sur l'accroissement du parc carcéral. En revanche, le budget prévu pour le déploiement des activités proposées aux personnes détenues reste très faible. Les alternatives à l'emprisonnement sont, quant à elles, négligées, avec notamment une baisse des financements alloués aux aménagements de peine en milieu ouvert. Peu de crédits sont

par exemple alloués au placement extérieur, mesure reconnue pour être adaptée aux personnes condamnées isolées et fragilisées car elle permet un hébergement social et un suivi global et individualisé par les services pénitentiaires et le secteur associatif. Les crédits alloués aux services pénitentiaires d'insertion et de probation sont également très largement insuffisants.

Les députés ont ainsi été appelés à proposer des affectations budgétaires différentes visant à réellement mettre un terme à l'inflation carcérale et à favoriser les alternatives à l'emprisonnement afin de permettre une meilleure réinsertion des personnes condamnées et de prévenir la récidive. *

Parution du rapport du Haut conseil au travail social sur la participation des personnes accompagnées

Un an après sa mise en place, le Haut conseil au travail social (HCTS), instance indépendante et interministérielle, a publié le 7 juillet 2017, un rapport sur l'identification des instances dans lesquelles la participation des personnes accompagnées est requise et les modalités de cette participation. Il est issu d'un travail d'une année regroupant des acteurs investis dans le domaine dont plusieurs membres de la Fédération (personnes accompagnées, travailleurs sociaux et chargée de mission). Le rapport présente une définition de la participation, ses principes et ses enjeux, les instances de consultation et de décision qui concernent les personnes accompagnées, et leur implication dans la gouvernance des associations. Il formule également 10 recommandations pour permettre d'améliorer la participation des personnes dans ces instances. Il s'agit par exemple « d'écrire en langage simple et facile à comprendre par tous », ou encore de proposer que « la participation dans les instances et dans les formations des travailleurs sociaux [soit] reconnue comme Grande Cause nationale ». Enfin, le rapport met en valeur des expériences de participation considérées comme réussies dans la formation des travailleurs sociaux.

Le document s'accompagne également d'une version simplifiée dont l'objectif est de favoriser son appropriation par tous. Au-delà du rapport, le groupe de travail a préconisé en juillet 2017 d'évaluer la participation et se propose de réaliser cette mission à partir de cette même date et pour une durée d'un an. La Fédération poursuit son investissement au sein de ce groupe de travail. *

LE RAPPORT PRÉSENTE UNE DÉFINITION DE LA PARTICIPATION, SES PRINCIPES ET SES ENJEUX, LES INSTANCES DE CONSULTATION ET DE DÉCISION QUI CONCERNENT LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.



NORD-PAS-DE-CALAIS

Questions de femmes

« Questions de femmes » est une action de prévention en santé, portée par la Fédération, en partenariat avec la Fédération des centres sociaux Nord-Pas-de-Calais, l'Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux et Sages-femmes.

L'objectif était de sensibiliser les personnes à la nécessité d'un suivi gynécologique régulier et d'inciter la réalisation de frottis de façon régulière. Plus largement il s'agit d'échanger, lors d'un temps collectif, autour de questions intimes, en abordant non pas directement la question du cancer du col de l'utérus ou celle du dépistage, mais en partant de conversations générales sur le corps des femmes (examen gynécologique, relation au corps, contraception, sexualité, IST, ménopause...).

L'action se décline en deux temps :
• une première rencontre à destina-

tion des professionnels vise à les informer sur le contenu de la sensibilisation, préparer un relais du message auprès des femmes. Ce premier temps permet également de présenter les modalités d'évaluation de l'action aux professionnels. Il est animé par une sexologue et la chargée de mission de la Fédération.

• la seconde rencontre s'est faite auprès des femmes autour de l'atelier collectif « Questions de femmes ». Au sein de la structure, en présence d'une sexologue et d'une sage-femme. Ce sont en tout 12 femmes accompagnées âgées de 20 à 65 ans qui ont pu débattre et échanger ensemble.

En 2017, 74 femmes ont participé aux temps d'animation et l'évaluation montre qu'à un an, le taux de suivi gynécologique est meilleur. *

CE SONT EN TOUT 12 FEMMES ACCOMPAGNÉES ÂGÉES DE 20 À 65 ANS QUI ONT PU DÉBATTRE ET ÉCHANGER ENSEMBLE.



OCCITANIE

Favoriser une alimentation de qualité pour tous.tes !

Le 13 septembre 2017 à Montpellier, la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie a organisé une journée régionale dans le cadre du projet « l'aide alimentaire pour et par les personnes en situation de précarité » mené depuis 3 ans avec le soutien de la Fondation Carasso, le FR CIVAM et l'INRA. Ce projet construit et mené avec les personnes en précarité a permis de faire émerger les difficultés d'accès à l'alimentation, notamment dans l'absence de choix des denrées consommées et l'impossibilité matérielle de conserver les aliments ou de les cuisiner. Les pratiques alimentaires (diversification des lieux d'approvisionnement, maintien d'un équilibre alimentaire difficile), les besoins de chacun, le fait d'être acteur de son alimentation, de disposer d'aliments de qualité, d'avoir un contact

direct avec les producteurs... sont autant de sujets qui ont été abordés pendant la journée. À partir de ces constats, la journée a permis une réflexion entre le secteur social, l'État (DRAAF, DRJSCS), les collectivités territoriales (Conseil régional), les associations d'aide alimentaire, le monde agricole (CIVAM) et le secteur de la recherche et de la formation (IRTS, INRA). Ces échanges ont soulevé la nécessité de promouvoir une alimentation plus démocratique qui serait au service des personnes en situation de précarité et des agriculteurs et non l'inverse ainsi qu'une forte volonté de créer des liens entre les associations et le monde agricole. Un guide comprenant les résultats du projet et recensant les lieux d'approvisionnement possibles sur Montpellier a été remis à l'issue de cet événement. *

PAYS DE LA LOIRE



Pour guider la collaboration entre salarié.e.s et bénévoles

Sentiment de concurrence, prétendue plus-value des uns par rapport aux autres, postures peu claires, différences de traitement selon la structure d'intervention... Les relations entre bénévoles et salariés au sein des structures d'action sociale ou médico-sociale peuvent être complexes. Dans le cadre de sa commission « Vie associative », la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire et ses adhérents ont élaboré un guide afin de faciliter la collaboration entre bénévoles et salariés d'une

même structure. Ce guide, réalisé dans un format très pratique avec fiches outils détachables et même en fin d'ouvrage, donne des solutions concrètes pour agir sur les trois grands axes favorisant l'intégration réussie des bénévoles au sein d'une structure de solidarité : la mobilisation et l'implication, l'accueil et l'intégration, la formation et l'accompagnement. Ce guide pratique est disponible en format papier, à 5 euros, ou en téléchargement sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire. *

HAUTS-DE-FRANCE

Reconnaître l'expertise des personnes accompagnées

« LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PEUVENT MONTRER DANS UNE CO-FORMATION LA RÉALITÉ DES PROBLÈMES SOCIAUX, APPORTER LEUR SAVOIR SUR LE QUOTIDIEN, FAIRE COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE L'ACCUEIL ET DE L'ÉCOUTE, RAPPELER LE RESPECT ET LA CONSIDÉRATION DE LEURS CAPACITÉS... ».

Raoul Dubois, CRPA, intervenant à l'IRTS Hauts-de-France

C'est une des mesures annoncées dans le Plan d'action en faveur du travail social et du développement social de 2016 qui préconisait de « rendre obligatoire l'intervention des personnes accompagnées ou l'ayant été aux formations initiales et conti-

nues » et reconnaissait que « la participation de ces personnes à des actions de formation est particulièrement efficace pour créer un dialogue d'égal à égal avec les étudiants, hors de tout enjeu professionnel direct. Elle favorise également la mise en

confiance ou la restauration de la confiance individuelle des personnes ».

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France a participé, avec le CRPA, à la construction du module de formation « Accompagner les personnes en situation de précarité et d'exclusion » à l'IRTS Hauts-de-France. À destination des étudiants en seconde année d'éducateurs spécialisés, d'assistants sociaux et d'éducateurs techniques spécialisés, ce module de formation est une plus-value sur le plan pédagogique puisqu'il permet d'amener les futurs travailleurs sociaux à dépasser les représentations pour mieux agir avec les personnes accueillies et accompagnées. *

Comment créer son activité dans l'insertion par l'activité économique ?

La Fédération des acteurs de la solidarité se mobilise pour donner à ses adhérents plus d'opportunités de développer des projets de création d'activités et d'emplois d'utilité sociale. Ainsi en 2017, 6 professionnels représentant 5 projets de création ou de développement d'activité, ont bénéficié d'une formation-action intitulée « Créer votre activité dans l'insertion par l'activité économique ».

Organisée par les Fédérations bretonnes et ligériennes, soutenue par COORACE Pays de la Loire et Insertion 44, animée par des consultants expérimentés, cette formation de 8 jours a permis de

travailler la méthodologie de projet, l'étude de marché et la faisabilité économique. La formation a fonctionné comme un incubateur permettant de tester les points forts et limites des projets et de cadrer les différentes étapes préalables à leur lancement. Elle a également permis des temps d'échanges entre participants qui ont enrichi la transversalité des projets. Création d'une ressource, d'une cuisine centrale, évolution vers une entreprise d'insertion, structuration d'un projet hôtelier...

Rendez-vous en 2018 pour la mise en œuvre! *

Automne



Lutte contre la grande pauvreté, demandons plus à l'Europe

La Fédération des acteurs de la solidarité s'est rendue à Bruxelles les **26 et 27 septembre 2017** aux côtés des autres membres français de la FEANTSA pour demander aux institutions de l'Union européenne une mobilisation accrue contre la grande pauvreté, en particulier le sans-abrisme, en augmentation dans quasiment tous les pays européens. Retour sur les principales thématiques abordées.

POUR DES FONDS EUROPÉENS PRÉSERVÉS ET MIEUX ORIENTÉS

Les participants ont rappelé leur attachement à la politique de cohésion de l'Union, c'est-à-dire aux fonds européens (FSE, FEDER, etc), qui subit une pression à la baisse du fait de la montée de l'euroscepticisme et de la multiplicité des autres défis alors que les États sont réticents à financer le budget de l'Union européenne. L'incapacité actuelle des fonds à toucher véritablement les plus exclus, a également été pointée du doigt, alors que la pauvreté a augmenté de manière importante depuis 2010 en Europe avec la crise économique et les politiques d'austérité.

Mieux identifier le sans-abrisme et la grande exclusion dans la programmation des fonds reste donc indispensable si l'on souhaite les mettre au service de la lutte contre les inégalités et renforcer l'attachement des citoyens à l'Europe.

Les institutions ont également été interpellées au sujet de l'extrême complexité de gestion des fonds structurels en France, notamment le FSE et le FAMI, qui freine l'accès des associations à ces types de financements.

POUR UNE VÉRITABLE EUROPE SOCIALE

L'adoption récente du socle européen des droits sociaux doit être l'occasion d'élargir les critères selon lesquels les États européens sont jugés dans le cadre du semestre européen, outil annuel permettant à la Commission de faire des recommandations aux États-membres, qui doivent ensuite s'y conformer. Lors de ces rencontres, la Fédération et les membres français de la FEANTSA ont notamment encouragé le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici, à renforcer la dimension sociale de cet outil qu'il pilote, afin de sortir d'une approche pu-

rement macro-économique des politiques publiques.

POUR UNE POLITIQUE DE L'ASILE RESPECTUEUSE DES DROITS FONDAMENTAUX

Enfin, cette rencontre a été l'occasion d'exprimer les inquiétudes autour de plusieurs textes européens concernant l'asile. Alors que cette réforme prône un renforcement des sanctions pouvant être prises à l'égard des personnes sous statut Dublin, la situation de grande précarité que vivent nombre d'entre elles, dont des familles, ont été mises en avant. Ont également été dénoncés le coût d'une telle politique pour l'État, l'importance du respect du

principe de l'inconditionnalité de l'accueil des sans-abri, et le besoin de davantage de moyens pour la procédure de demande d'asile et l'accompagnement des demandeurs. Au vu de l'importance de l'échelon européen dans la lutte contre la pauvreté, notamment en matière de financements et de la politique de l'asile, la Fédération et la FEANTSA poursuivront ce travail de plaidoyer en direction de la Commission, des parlementaires et du gouvernement français. Il faudra notamment une mobilisation collective pour préserver le montant des fonds structurels, en améliorer substantiellement le fonctionnement et mieux les orienter vers la lutte contre les exclusions. *

CETTE RENCONTRE A ÉTÉ L'OCCASION D'EXPRIMER LES INQUIÉTUDES AUTOUR DE PLUSIEURS TEXTES EUROPÉENS CONCERNANT L'ASILE.



LES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIES VOIENT LEURS ALLOCATIONS RÉDUITES : LES AIDES AU LOGEMENT ONT BAISSÉ DE 5 EUROS PAR MOIS DEPUIS DÉBUT OCTOBRE, ET LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EST REVUE À LA BAISSE (JUSQU'À 15 EUROS PAR MOIS).

Loi de Finances 2018 : quand l'État économise sur ses politiques sociales

Le projet de loi de Finances 2018 s'est caractérisé par des diminutions de crédits sur les politiques sociales. Dès sa prise de fonction, le gouvernement a expliqué la nécessité de réduire le déficit public, en réformant plusieurs politiques publiques. Si ces orientations ont pu générer des annonces positives, telles que le lancement d'une stratégie « *Logement d'abord* » pour favoriser l'accès direct au logement des personnes à la rue et la nomination d'un délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Olivier Noblecourt, en charge de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le budget

2018 est en réalité très inquiétant. Le nombre de contrats aidés a ainsi fondu, passant de 469 000 en 2016 à 200 000 en 2018. Aucune alternative autre que la formation n'a été proposée, des dizaines de milliers de personnes en précarité sociale vont ainsi perdre l'une des rares chances d'accéder à l'emploi dans un contexte de chômage toujours massif. Un grand nombre de petites associations risque aussi l'arrêt de leurs activités, faute de financements publics suffisants. Les crédits de la politique de la ville ou de l'accompagnement des personnes en situation de prostitution sont également en baisse, parfois dans des pro-

portions considérables. Acteurs essentiels des politiques de logement, les bailleurs sociaux sont aussi remis en cause via leur organisation budgétaire interne, avec une prise en charge de la baisse des aides au logement, et voient leur modèle économique percuté, avec des incidences fortes sur l'état des logements sociaux et la capacité des ménages modestes à y accéder. Les personnes les plus démunies voient leurs allocations réduites : les aides au logement ont baissé de 5 euros par mois depuis début octobre, et la prestation d'accueil du jeune enfant est revue à la baisse (jusqu'à 15 euros par mois). Cette liste non exhaustive

traduit la croyance dans la capacité d'une relance économique, stimulée par les classes supérieures, à améliorer la situation des plus pauvres. Elle reflète la volonté du gouvernement de réformer avant de financer, quitte à sacrifier des actions mises en œuvre depuis des années. Prête à faire évoluer les politiques de lutte contre la pauvreté, la Fédération refuse toutefois l'abandon d'une partie toujours plus importante de la population. Elle poursuit sa mobilisation pour des politiques volontaristes de réduction rapide et durable de la pauvreté et a participé activement à l'élaboration de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. *

Automne

DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2017, LE MOUVEMENT HLM ET SES PARTENAIRES SE SONT RÉUNIS À STRASBOURG POUR LE 78^{ÈME} CONGRÈS DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT CONSACRÉ AU RÔLE DES BAILLEURS SOCIAUX DANS LES TERRITOIRES.



Un congrès HLM sous haute tension

Du 26 au 28 septembre 2017, le mouvement HLM et ses partenaires se sont réunis à Strasbourg pour le 78^{ème} congrès de l'Union sociale pour l'habitat consacré au rôle des bailleurs sociaux dans les territoires. L'actualité sectorielle et l'actualité nationale se sont rapidement télescopées, puisque les ministres de la Cohésion des territoires sont venus défendre le très controversé article 52 du projet de loi de finances, prévoyant la réalisation de 1,5 millions d'euros d'économies sur les aides au logement dans le parc social. La Fédéra-

tion des acteurs de la solidarité, représentée par son directeur général Florent Guéguen à la table-ronde politique finale, s'est jointe à la colère et à l'indignation du mouvement HLM pour dénoncer une réforme brutale qui menace le modèle économique du logement social. Aux côtés du Collectif « Vive l'APL ! » qui tenait sa conférence de presse depuis le congrès, la Fédération a alerté l'opinion sur les risques que ces mesures font peser sur la production de logements abordables et donc sur l'inclusion durable des personnes sans domicile. *



Vive l'APL: retour sur une grogne massive et nationale

En dépit des interpellations répétées de la Fédération, du Collectif Vive l'APL et de leurs partenaires, la première mesure d'économie du gouvernement d'aide aux personnes défavorisées, de citoyens, syndicats, organisations de bailleurs sociaux a vu le jour et s'est mobilisée via un communiqué de presse alertant des dangers de cette baisse brutale, des tracts, des appels à manifestation, la mise en place d'une pétition signée par plus de 150 000 personnes, la création d'une page Facebook, d'un compte Twitter, l'ap-

pel à la création de comités locaux... Afin de démultiplier les terrains de lutte, le 11 octobre, dix organisations du Collectif et vingt-six personnes sans domicile ou mal-logées ont attaqué ensemble le décret et les arrêtés actant la diminution des aides au logement devant le Conseil d'État. Elles ont présenté deux recours, l'un en référé afin de suspendre en urgence des dispositions qui impactent immédiatement les locataires, l'autre au fond pour obtenir l'annulation des textes incriminés. La requête a été portée par la Fédération des acteurs de la solidarité, la Fondation Abbé

Pierre, l'association Droit au logement (DAL), la Confédération générale du logement (CGL), la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), la Confédération nationale du logement (CNL), SNUP Habitat (FSU), le collectif Pas Sans Nous, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et l'Union sociale pour l'habitat (USH). Une première décision sur le référé a été rejetée, il reste encore au Conseil d'État de statuer sur le fond du recours. Dans l'attente de cette décision, le collectif reste vigilant quant à la réforme du logement annoncée pour début 2018. *



Automne

Médecins du Monde et la Fédération unis pour défendre l'accès de tous.les à une couverture maladie

En 2017 en France, selon le Fonds CMU-C, encore 5 millions de personnes en situation de précarité n'ont pas de couverture maladie, alors même qu'elles pourraient y prétendre. Même s'il existe des dispositifs favorisant l'accès aux soins, telles la protection universelle maladie (PUMA), les aides à la complémentaire santé (Aide à la complémentaire santé, Couverture maladie universelle complémentaire), ou encore l'aide médicale d'État (qui n'est pas rattachée à l'Assurance maladie), un nombre important de ces personnes, souvent parmi les plus précaires, n'accède en définitive pas aux soins. La co-existence de deux systèmes distincts impose de réfléchir à des

solutions de simplification pour un meilleur accès aux soins. Médecins du Monde et la Fédération des acteurs de la solidarité ont donc fortement milité dès la campagne présidentielle 2017 pour la mise en oeuvre d'une politique volontariste de simplification et de fusion des prestations, via l'accès à la PUMA et à la complémentaire santé pour tous. C'est en cohérence avec cette proposition que les deux organisations se sont unies lors des discussions parlementaires sur les Projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale 2018 qui fixent notamment les crédits affectés à l'AME. Grâce à la rédaction d'un argumentaire commun, elles ont rencontré

des députés de tous bords politiques et sont parvenus à faire voter en commission des affaires sociales un amendement demandant la remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les modalités de mise en oeuvre opérationnelles de la fusion. Même si cet amendement a été retoqué par la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, en séance, Médecins du Monde et la Fédération poursuivront leurs travaux en 2018 pour que soit enfin mis en oeuvre ce choc de simplification qui permettra, non seulement de soigner dignement les personnes, mais également de faire des économies budgétaires substantielles. *

JOURNÉE NATIONALE L'accueil inconditionnel au défi des consommations

La Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité ont réuni plus de 400 personnes lors d'une journée organisée le **lundi 9 octobre 2017** à Paris sur le thème de « L'accueil inconditionnel au défi des consommations ». Cette journée, organisée avec le soutien de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et de la Direction générale de la santé, s'est inscrite dans le cadre du partenariat unissant les deux Fédérations depuis 2011 et en continuité de la publication du guide fin 2015 « Addictions et lutte contre les exclusions : travailler ensemble ». S'adressant à la fois aux professionnels de l'addictologie et du secteur de l'accueil hébergement insertion mais aussi aux personnes accompagnées, elle se voulait une invitation à réfléchir à la notion d'accueil inconditionnel, son cadre, ses conditions de réussite, ses écueils, tout en permettant le partage d'expériences entre adhérents. La thématique de l'accueil inconditionnel au défi des consommations s'est posée comme une évidence tant accueillir et accompagner toutes les personnes en situation de vulnérabilité, sans condition, dans la diversité de leurs besoins et de leurs situations est au cœur des va-

leurs et de l'intervention des professionnels présents dans les deux Fédérations. Après une ouverture de la journée par les Présidents de la Mildeca et des deux Fédérations, une conférence plénière animée par Eric Pliez a permis de questionner les aspects juridiques de l'inconditionnalité, la solitude du travail social face à la détresse des personnes, l'exclusion des consommateurs des centres d'hébergement grâce à l'intervention de Nicole Maestracci et de Thierry Michalot. La parole fut ensuite laissée aux professionnels de structures adhérentes (centres d'hébergement, CAARUD) ayant réussi à adapter leurs règlements de fonctionnement, permettant ainsi l'accueil de personnes avec leur consommation. Le témoignage de Jean-François Krzyzaniak, personne accompagnée membre du GAN Santé fut fortement remarqué par l'illustration qu'il a donnée du vécu des personnes face à la violence institutionnelle subie par les personnes consommatrices. Quatre ateliers ont ensuite ponctué l'après-midi afin de laisser la parole aux personnes concernées, de traiter l'accès à l'hébergement, à l'emploi et au logement pour les personnes consommant des substances et d'évoquer la particularité de l'accompagnement à la rue. *



C'est pas du Luxe

Les 4 et 5 octobre 2017, des acteurs sociaux et culturels d'envergure nationale ou locale, dont la Fédération des acteurs de la solidarité, étaient réunis à Avignon pour lancer officiellement le festival « C'est pas du Luxe », dessiner les contours de son édition 2018 et assister à la présentation d'œuvres réalisées dans des accueils de jour, centres d'hébergement et pensions de famille. Ce Festival, initié

par la Fondation Abbé Pierre, l'association Le Village et La Garance - scène nationale de Cavailhon, va connaître un nouveau souffle dans les années à venir puisque après plusieurs années d'itinérance, il se sédentarise dans la ville d'Avignon. Les objectifs de cet événement sont à la fois simples et très ambitieux : il s'agit de valoriser les projets culturels auxquels participent des personnes trop souvent exclues de

la création artistique, et de revendiquer, collectivement, le droit et la capacité et tous à participer à la vie culturelle de notre pays. « C'est pas du Luxe », ce sont trois jours de présentation d'œuvres de toutes disciplines artistiques, co-construites par des personnes en situation de précarité et des artistes professionnels, dont la prochaine édition aura lieu du 20 au 23 septembre 2018 à Avignon. *

CENTRE VAL DE LOIRE

Se rencontrer pour mieux accompagner

La Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération Addiction Centre Val de Loire ont organisé et animé une journée régionale ayant pour titre « *Addiction et lutte contre l'exclusion, travailler ensemble* ». Les adhérents des deux fédérations régionales accueillent et accompagnent des personnes aux problématiques souvent assez proches. Toutefois, les professionnels de ces deux secteurs ont bien souvent une vision assez parcellaire de la réalité des interventions de l'autre.

Le partenariat entre les deux Fédérations au niveau national a pour objectifs de travailler au décloisonnement des pratiques entre les deux secteurs, de promouvoir les partenariats et de porter une parole commune sur l'accompagnement des personnes en situation de précarité et d'addiction. Objectifs qui ont été réaffirmés par Marine Gaubert, qui représentait le siège national de la Fédération Addiction et Jean-Marc Antoine, administrateur au Conseil d'administration national de la Fédération des acteurs de la solidarité. Cette

journée régionale s'est inscrite dans cette volonté des deux Fédérations de rapprocher les professionnels et de faire découvrir leurs champs respectifs d'intervention et leurs capacités d'action. La rencontre a été riche en débats, en informations, en exemples d'intervention, mais surtout en volonté de travailler les uns avec les autres au bénéfice des personnes accompagnées. De nombreux rendez-vous ont été pris et l'ensemble des professionnels ont plébiscité cette rencontre qu'ils souhaitent voir renouveler. *



Ma santé est un droit !

Depuis des années, la Fédération développe son expertise sur l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité. Au moment de l'élaboration des budgets santé 2018 et de la rédaction de la Stratégie nationale de santé, il était déterminant de réaffirmer quelques grands principes portés par la Fédération. C'est pourquoi elle a lancé, en **octobre 2017**, une campagne intitulée « *Ma santé est un droit* » pour mobiliser son réseau et présenter ses outils à destination des personnes accueillies et accompagnées. Avoir accès à une couverture maladie, à un rendez-vous médical, être dispensé de l'avance

des frais et être soigné près de chez soi étaient les thèmes des quatre newsletters spéciales envoyées au réseau et relayées sur les réseaux sociaux. Cette campagne a aussi été l'occasion de mettre en avant les outils développés par la Fédération et à destination des personnes. L'Observatoire Santé Solidarité, afin de recenser les difficultés d'accès aux droits et aux soins et une affiche, à apposer dans l'ensemble des structures du réseau pour y inscrire les coordonnées des instances du territoire chargées d'accompagner les personnes dans leurs recours éventuels. *



Journée mondiale du refus de la misère: publication du baromètre «zéro enfant à la rue»

Fédération des acteurs de la solidarité



À l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère qui a lieu le 17 octobre, la Fédération des acteurs de la solidarité a publié les résultats du baromètre 115 synthétisant les demandes et réponses faites au numéro d'urgence le 4 septembre 2017 dans 40 départements étudiés. Pourquoi le 4 septembre? Car c'était le jour de la rentrée scolaire et certains enfants n'ont pas passé la même nuit que les autres en rentrant de l'école. Ils sont nombreux à avoir dormi dans la rue ou dans des abris de fortune, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accès aux logements sociaux.

ZÉRO ENFANT À LA RUE: ON EST LOIN DU COMPTE!

Dans la nuit du 4 au 5 septembre, 63% des moins de 18 ans concernés par une demande d'hébergement au numéro d'appel d'urgence 115, n'ont pas été hébergés, selon les résultats de l'enquête flash réalisée dans 40 départements, hors Paris. Et, cette nuit-là, seule-

ment 42% des enfants de moins de 3 ans concernés par une demande d'hébergement ont pu dormir à l'abri, le plus souvent dans des situations précaires (à l'hôtel pour 67% d'entre eux). La situation est particulièrement frappante en Seine-Saint-Denis, où 42 mineurs en famille ont été concernés par une demande d'hébergement le 4 septembre dernier. Parmi eux, seuls 17 ont été orientés vers une place d'hébergement, soit 12%. Ce 4 septembre 2017, les enfants de moins de trois ans n'ont pas été épargnés par cette absence de solution: sur 37 enfants de moins de trois ans concernés par une demande d'hébergement, seuls 6 ont pu être mis à l'abri... En 2017 trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté en France, soit un enfant sur cinq. C'est une situation indigne de la 6e puissance mondiale et qui montre bien l'importance et l'urgence à mettre en place une stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants effective et protectrice de tous. *

F BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Journée régionale: la prise en charge des publics réfugiés-migrants au sein des PASS

Depuis 2016, la Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté participe à la coordination régionale des Permanence d'accès aux soins (PASS) de la région, aux côtés du médecin et de l'assistante sociale de la PASS de Besançon.

Suite au démantèlement de la jungle de Calais et à la journée inter-PASS du 3 novembre 2016, la coordination régionale a souhaité connaître les liens qu'entretenaient les PASS de la région avec les Centres d'accueil et d'orientation (CAO). La Fédération a donc réalisé une enquête flash PASS-CAO, venant mettre en lumière les difficultés de certaines PASS concernant ce public parfois nouveau, et les liens avec les partenaires, dans un contexte qui a pu générer des tensions. C'est à partir de cette enquête que la coordination régionale a décidé d'organiser une journée intitulée «La prise en

charge des publics réfugiés-migrants au sein des PASS». Cette journée était ouverte aux PASS mais également à leur partenaires afin de pouvoir se rencontrer, échanger, et construire des propositions ensemble. La journée du 18 octobre 2017, introduite conjointement par l'ARS et la DRDJSCS, s'est déroulée en deux temps. Le matin a été consacré à trois interventions de professionnels diversifiés et experts de la thématique santé/migrations, l'après-midi s'étant déroulé autour de quatre ateliers sur l'accès aux droits, les partenariats et relations entre acteurs, la relation de soin, les patients réfugiés migrants acteurs de leur santé. La journée a rassemblé une centaine de personnes, et a reçu une bonne évaluation de la part des participants. La synthèse de la journée est disponible sur le site internet de la Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté. *

F OCCITANIE

Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile en Occitanie

La loi du 29 juillet 2015 portant sur la réforme du droit d'asile a rendu obligatoire la publication des schémas régionaux de l'accueil des demandeurs d'asile (SRADA). Cette disposition avait été portée par la Fédération lors des discussions qui avaient eu lieu en amont du vote de la loi. La circulaire du 25 janvier 2016 émise par le ministère de l'Intérieur venait préciser quelques dispositions de la loi et invitait les préfets à élaborer ces schémas régionaux.

Le 5 décembre 2016, la région Occitanie publiait son SRADA sans que l'ensemble de acteurs ne soit associé à son élaboration. De ce fait, dès janvier 2017, la Fédération des acteurs de la Solidarité Occitanie a mené un groupe de travail avec ses adhérents et partenaires sur la question des ruptures dans le parcours des réfugiés-migrants afin d'abonder le SRADA. Les bonnes pratiques et difficultés repérées ont permis d'élaborer des propositions en vue d'améliorer la prise en charge des personnes tout au long de leur parcours. *

Oui à la généralisation du tiers payant

La Loi de modernisation de notre système de santé, votée en janvier 2016, prévoyait le déploiement du tiers payant pour tous, à partir du 1^{er} décembre 2017. En dispensant ainsi les patients de l'avance des frais, cette disposition représentait une réelle avancée sociale et une vraie solution pour une part importante de personnes renonçant aux soins, du fait de leur coût. Le Conseil constitutionnel a depuis censuré une partie de l'article: seule la part de la Sécurité sociale sera obligatoirement concernée et celle des caisses complémentaires, optionnelle. Lors de son entrée en fonction, la nouvelle ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, est également revenue sur cet engagement. Elle a annoncé que le dispositif, décrié par les médecins pour ses lourdeurs administratives, serait finalement généralisable, mais non obligatoire. L'Inspection générale des affaires sociales

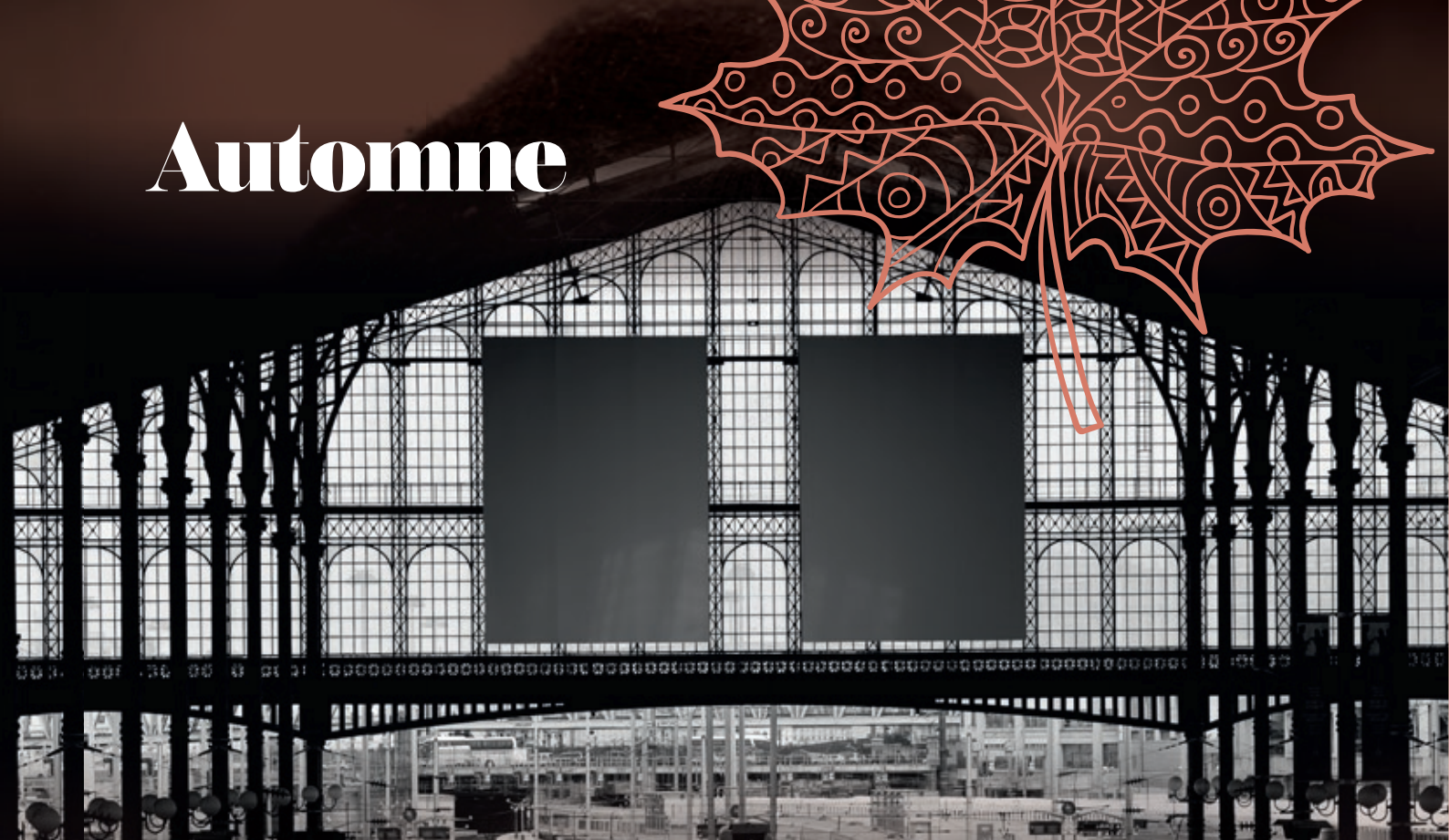
(IGAS) a de son côté indiqué que la généralisation du tiers payant pour la part Sécu à tous les assurés était «techniquement réalisable (...) à brève échéance sous réserve que soit mis en œuvre un accompagnement renforcé des professionnels de santé». Ce rapport précisait bien que le principal frein n'est pas de nature technique sur la part assurance maladie obligatoire, mais «tient à une confiance encore trop fragile des professionnels de santé». L'IGAS admettant que cela était réalisable, 13 associations et fédérations nationales se sont donc unies via un communiqué de presse commun pour demander au gouvernement de tout mettre en œuvre pour que la généralisation du tiers payant contenue dans la loi puisse être effective au plus vite et que les personnes en difficulté sociale ne soient pas les victimes d'un manque d'anticipation et d'organisation du système de soins. *

F GRAND-EST

Pas touche aux APL

À l'appel du Collectif Vive l'APL, plus de 300 personnes ont manifesté le 13 octobre 2017 devant la permanence du député de la 6e circonscription du Haut-Rhin, Bruno Fuchs (LREM), à Mulhouse. En réaction aux annonces du gouvernement, les associations d'AU 68 ont décidé d'apposer sur leur façade la banderole «Pas Touche aux APL» afin de sensibiliser et interpeller l'opinion publique et les décideurs sur cette décision injuste, qui vient frapper de plein fouet les personnes les plus fragiles. *





ÎLE-DE-FRANCE

Une maraude autour de la santé mentale dans les gares parisiennes

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a mené en 2017 une réflexion avec la SNCF autour des dispositifs d'aller vers dans les gares parisiennes, afin d'apporter une aide adaptée aux personnes en grande exclusion et pouvant présenter des troubles de santé mentale.

En s'appuyant sur l'expérience de la maraude interdisciplinaire en Gare de l'Est et en Gare du Nord, la maraude « Santé mentale » dans les gares de Montparnasse et Paris-Lyon a eu pour objectifs de s'interroger sur les moyens spécifiques à engager pour faciliter l'accompagnement des personnes en souffrance psychique, et à terme, envisager une sortie de rue. La démarche s'est inscrite dans le partenariat qui lie la Fédération, la SNCF Gares&Connexions et les maraudes conventionnées en gares. Pour mener à bien ce projet, une enquête s'est déroulée sur une journée, de l'ouverture à la fermeture des gares et aux alentours. Une méthodologie concertée et un travail en équipe continu a permis de mettre au point la définition de la grille d'observation jusqu'à l'enquête de terrain et à l'analyse. Pour 20 personnes dans chaque gare, la

question d'une attention particulière et d'un accompagnement pluridisciplinaire (travail social couplé à une approche en santé mentale mais aussi addictions) a pu apparaître nécessaire pour répondre à leurs difficultés. Leur profil est semblable: des hommes, plutôt âgés, de langue française, isolés et en situation de rue depuis plus d'un an. Certains d'entre eux sont inconnus des acteurs de la veille sociale car très éloignés des dispositifs d'accès aux droits. Ce travail partenarial conduira au lancement en 2018 d'un appel à projet pour mandater une maraude spécialisée dans les gares de Paris-Sud qui puisse répondre aux besoins des personnes en situation de précarité en tissant un travail avec les acteurs de la santé. Une nouvelle mobilisation Ville de Paris, SNCF, DRIHL et ARS en continuité du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion! *

GRAND-EST

Accompagnement de la démarche logement d'abord

En février 2017, les acteurs publics et associatifs de Strasbourg ont décidé d'initier une réflexion inspirée de l'approche « Logement d'abord » afin de faire évoluer le dispositif d'hébergement et d'accès au logement dans leur territoire. L'objectif était d'étudier la faisabilité d'une telle approche et ainsi, de transformer la prise en charge des personnes sans domicile à l'échelle de l'Eurométropole. Ce projet, co-piloté par la Ville et Eurométropole de Strasbourg, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas Rhin, la DGCS, et la Dihal, a reçu l'appui de l'Action Tank et de l'Ansa. La Fédération est membre du comité consultatif du projet et a co-organisé avec l'ANSA des réunions avec des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux. Elle participe également activement aux groupes de travail permettant l'élaboration du plan d'action. Ces différents travaux ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg de répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt sur le Logement d'abord. *

Les enjeux des politiques d'accès à l'emploi



Le 5 septembre 2017, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, confiait à Jean-Marc Borello, président du Groupe SOS, une mission relative à l'innovation au service de la lutte contre l'exclusion sur le marché du travail. La mission s'est attachée à évaluer les dispositifs de lutte contre le chômage de longue durée et à repérer les initiatives innovantes

contre les freins d'accès à l'emploi. La Fédération des acteurs de la solidarité soutient qu'il est nécessaire d'apporter plus de qualité à l'accompagnement socioprofessionnel et insiste sur la nécessaire évolution des dispositifs d'accès à l'emploi. Une contribution collective a été proposée par la Fédération des acteurs de la solidarité, l'Association des

Paralysés de France, COORACE, Emmaüs France et TAPAJ France pour accompagner vers et dans l'emploi les personnes en situation de précarité. L'ensemble du réseau a porté d'une seule voix des propositions pour développer le potentiel des dispositifs d'accès à l'emploi tels que l'IAE ou l'emploi adapté. Ces dispositifs sont au service de projets sociaux et économiques innovants et prennent en compte les spécificités de chaque territoire et de chaque personne. La contribution a aussi permis de mettre en lumière des expérimentations favorisant l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Cinq propositions majeures sont issues de la contribution:

- Faire du triptyque « mise à l'emploi, accompagnement, formation » la pierre angulaire des politiques d'accès à l'emploi.
- Se donner les moyens de résorber le chômage et accompagner les personnes éloignées de l'emploi vers un emploi durable par un plus grand volume de postes en emplois aidés, notamment au sein de l'insertion par l'activité économique.
- Soutenir le potentiel d'évolution du secteur de l'IAE, en lui donnant les moyens de monter en compétences, en particulier dans sa capacité à créer des partenariats avec les entreprises.
- Faciliter le développement économique et social des associations en leur donnant accès à des moyens d'investissement.
- Développer les expérimentations et innovations sociales par un plus grand soutien politique, matériel et financier aux dynamiques impulsées au sein des associations. *



Signature d'une convention avec la Direction de l'administration pénitentiaire

En novembre, la Fédération des acteurs de la solidarité s'est associée à la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) en signant une convention autour d'un projet favorisant la participation des personnes placées sous main de justice accueillies en milieu ouvert dans des Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) dans le cadre de consultations. À partir du 2^{ème} semestre 2018, la

Fédération et la DAP organiseront conjointement, sur deux territoires français, des consultations auprès de PPSMJ d'une part et d'agents de SPIP d'autre part. L'objectif est de permettre à chacun des acteurs concernés d'exprimer leurs besoins liés à l'accueil en SPIP sous l'angle des pratiques professionnelles et de certaines conditions matérielles. Ils élaboreront ensuite des recommandations

pour faire évoluer les conditions d'accueil des PPSMJ en SPIP en milieu ouvert. Dans un second temps, la Fédération et la DAP réuniront ces deux groupes seront réunis pour mutualiser leurs recommandations et proposer un ensemble de pistes d'action à la Direction de l'administration pénitentiaire. Après accord, ces pistes seront expérimentées par la DAP dans plusieurs SPIP. *

Automne



Tout le monde est employable!

Lors de sa journée nationale Emploi **le 9 novembre 2017**, la Fédération a réuni plus de cent personnes autour de la maxime « Tout le monde est employable ». Ouverte à l'ensemble des adhérents, cette journée a été l'occasion de mettre en valeur des actions concrètes accompagnant des personnes exclues du monde du travail. Rythmée par huit ateliers, les participants ont échangé autour des projets tels que SEVE (SIAE & Entreprises Vers l'Emploi), Territoire Zéro Chômeurs de Longue durée, TAPAJ, le dispositif Premières Heures, la formation d'accom-

pagnement vers l'emploi dispensée auprès de travailleurs sociaux ou la mise en place d'un lieu ressource emploi dans des CHR. De nombreux ateliers ont donné la parole à des personnes accompagnées qui ont pu témoigner de leurs expériences sur le sujet. La table ronde de l'emploi avec le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, la DGEFP et Entraides et Solidarités en présence du directeur du pôle insertion professionnelle et d'une personne accompagnée a permis notamment de rappeler l'importance de partir des parcours et des capacités de chacun en

plaçant la personne au centre de son accompagnement. En conclusion, le président de la Fédération, Louis Gallois, est revenu sur l'intérêt des initiatives locales ainsi que sur l'importance d'envisager le retour à l'emploi durable au regard du triptyque : formation, accompagnement et mise en situation de travail. Il a aussi rappelé que les personnes en situation de précarité n'avaient pas accès au marché « caché » des offres d'emploi et qu'il était primordial pour les SIAE et les adhérents du réseau de se faire connaître auprès du tissu économique local. *

Contribution de la Fédération à la Stratégie nationale de Santé

La Stratégie nationale de santé (SNS), constituera le cadre de la politique menée par le Gouvernement en matière de santé pour les cinq prochaines années, et sera déclinée dans les projets régionaux de santé (PRS) et les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS). Participant à la première phase de consultation des acteurs sanitaires, des élus et des usagers, la Fédération a été une première fois auditionnée en **octobre 2017** par le Directeur général de la cohésion sociale (DGCS). Elle a ensuite publié

une contribution écrite afin d'aider ses adhérents à participer à la consultation en ligne. Bon nombre des constats et propositions de la Fédération se retrouvent dans la Stratégie nationale de santé (notamment dans la partie « *lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé* ») même si des contradictions subsistent dans le texte final, comme « *lever les obstacles financiers à l'accès aux soins* » sans pour autant généraliser le tiers payant ou « *lutter contre les refus de soins* » sans citer le rôle des commissions

d'évaluation des pratiques de refus de soins. Tout l'enjeu est désormais de s'assurer du déploiement effectif de la stratégie. Sa mise en œuvre dépend d'un choix politique et d'une réelle implication des Agences régionales de santé dans le pilotage et le fléchage des financements dédiés. Leur réussite est liée à un changement de gouvernance, avec une prise en compte interministérielle des questions de solidarité afin de coordonner les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, en lien avec les personnes accompagnées. *

Accueil des migrants : lettre ouverte au Président

Dans une lettre adressée au Président de la République **le 14 novembre 2017**, 21 associations ont exprimé leurs plus vives inquiétudes face à l'évolution de l'accueil des étrangers en France et au rôle attribué aux associations dans l'orientation des publics. En effet, l'arrivée depuis quelques années d'un nombre plus important de migrants en situation de grande précarité sociale et sanitaire force à repenser une politique d'ac-

cueil respectueuse des droits et des besoins fondamentaux des personnes. Dans cette lettre, les associations dénoncent notamment le système très défaillant du premier accueil du demandeur d'asile, le développement massif des dispositifs dérogatoires au CADA, et rappellent le principe de l'accueil inconditionnel dans les centres hébergement d'urgence. Quotidiennement, ces situations contraignent les personnes à vivre

à la rue et sans ressources, laissant les seuls acteurs associatifs et bénévoles subvenir à leurs besoins fondamentaux. L'État se doit pourtant de prendre des mesures fortes afin d'offrir à toutes et tous des conditions de vie dignes. Enfin, les associations ont profité du courrier pour attirer l'attention du Président de la République sur les premières orientations de la loi asile immigration à venir. *

Séminaire fédéral

Stratégie Pauvreté et Logement d'abord

Le 17 novembre, s'est tenu le séminaire fédéral sur la stratégie pauvreté et logement d'abord auxquels participaient les élus et les salariés fédéraux et régionaux. Olivier Noblecourt, délégué interministériel chargé de la lutte contre la pauvreté, nouvellement nommé est venu présenter et préciser les contours de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La matinée s'est poursuivie avec une série

d'ateliers auxquels les participants ont été invités à identifier les propositions et les actions d'accompagnement à promouvoir autour de l'accès à l'hébergement et au logement, l'accès aux droits, l'accompagnement de proximité des familles, la socialisation, l'éducation et la participation des enfants et des jeunes. L'après-midi a porté sur la présentation des enjeux liés à la stratégie autour du Logement d'abord et

à la manière d'accompagner les associations. Des ateliers ont permis d'échanger à partir de pratiques sur l'accompagnement d'un EPCI à l'élaboration d'une stratégie Logement d'abord, l'animation d'une dynamique collective autour du Logement d'abord, l'accompagnement de l'évolution des pratiques d'intervention sociale, la préparation du déploiement des ACT « *Un chez soi d'abord* ». *



24^{ÈMES} JOURNÉES NATIONALES PRISON

Du 20 au 26 novembre 2017 ont eu lieu les Journées Nationales Prison, organisées par le Groupe National de Concertation Prison (GNCP), qui réunit les représentants d'associations, d'aumôneries et de Fédérations qui interviennent autour de l'univers carcéral, dont la Fédération des acteurs de la solidarité. Dans ce cadre, plus d'une soixantaine d'événements (conférences, projections de films...) ont été organisés dans toute la France pour sensibiliser le grand public autour du thème « Prison: les

oubliés parmi les oubliés ». Souvent présentée comme une institution qui enferme une masse indistincte d'auteurs d'infractions, les personnes exécutant une peine de prison ont pourtant une histoire, des spécificités variées que le monde pénitentiaire ne parvient pas toujours à prendre en compte. Ces journées ont voulu faire entendre la voix de ces personnes, qu'elles soient femmes, malades, LGBTQI, étrangères ou âgées, ces invisibles de la détention dans un environnement déjà ignoré de la société. *



F HAUTS- DE-FRANCE

Accompagner le demandeur dans la mise en œuvre de son droit au logement opposable

Depuis sa création, la Fédération est impliquée dans les questions de droit au logement. Elle siège notamment au sein des commissions de médiation DALO. Forte de son expérience de représentation en COMED et des échanges qu'elle a pu avoir avec les adhérents lors de groupes de travail, la Fédération a souhaité mettre en place une formation intitulée « *Accompagner le demandeur dans la mise en œuvre de son droit au logement opposable* ». À l'initiative d'un administrateur de la Fédération, et en concertation avec l'Association nationale DALO, un contenu de formation a pris forme. Ainsi, pour cette première session, qui s'est déroulée à Arras les 7 et 21 novembre 2017, 13 professionnels du travail social ont pu venir perfectionner leurs connaissances.

Le module « *Accompagner le demandeur dans les procédures du recours DALO* » vise à permettre au travailleur social :

- de repérer les situations pouvant relever du recours DALO,
- de disposer des informations et conseils nécessaires pour accompagner une personne dans la procédure de recours amiable, puis la guider le cas échéant vers les procédures contentieuses,
- de cerner les dysfonctionnements et les pistes d'évolution,
- d'identifier les sources d'information complémentaires.

Le second module « *Articuler recours DALO et droit commun au service du droit au logement* » a fait place à un éclairage approfondi sur des points tels que :

- le jeu des différents acteurs (État, bailleurs, élu local, requérant, organisme social),
- les procédures de droit commun au service du droit au logement et à l'hébergement (attribution des logements sociaux, lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions, SIAO),
- le rôle de l'accompagnant social (orientation des demandeurs vers les procédures adaptées, signalement des dysfonctionnements, jusqu'où aller dans les recours juridiques...).

Les participants à la formation ont particulièrement apprécié la richesse des échanges et le fait de pouvoir rencontrer un représentant des bailleurs sociaux (ARHabitat Hauts-de-France) et des membres de la CCAPEX. Une expérience à adapter et à renouveler!*

Lancement de la stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, des concertations pour définir des propositions concrètes



Le 4 décembre, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, ont présenté au Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion la concertation visant à élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. La Fédération des acteurs de la solidarité a pris une part active dans cette concertation, en faisant partie de plusieurs groupes de travail :

- 1 « *Éradiquer la pauvreté des enfants* » Présidé par Nathalie Casso-Vicarini (Ensemble pour l'éducation de la petite enfance) et Frédéric Leturque (maire d'Arras)
- 2 « *Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion* » Présidé par Antoine Dulin (Vice-président du Conseil économique, social et environnemental) et Fiona Lazaar (députée)
- 3 « *Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours* » Présidé par Matthieu Angotti (CCAS de Grenoble et administrateur de la Fédération des acteurs de la solidarité) et Aurore Bergé (députée)
- 4 « *Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion* » Présidé par Christine Laconde (Samusocial Paris) et Alain Régnier (préfet, nommé délégué interministériel à l'intégration des réfugiés en janvier 2018)

Au-delà de leurs intitulés précis, les différents groupes ont traité notamment, de l'accès des enfants de famille en situation de précarité aux « *lieux d'accueil du jeune enfant* », de leur réussite scolaire, de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de la sortie de l'aide sociale à l'enfance, de l'accès à la santé, de l'inclusion bancaire, de l'accès aux droits et de l'accompagnement social ou encore de l'hébergement d'urgence. Enfin, un groupe était intégralement dédié à la gouvernance, c'est-à-dire au pilotage des politiques à partir des territoires.

La Fédération a pu apporter à cette concertation son expertise et a présenté les solutions opérationnelles que déploient ses adhérents. Elle réagira aux annonces et aux arbitrages gouvernementaux dans le cadre du collectif Alerte. *



Paupvreté des enfants : lutter aujourd'hui pour eux demain

En France, un enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté soit près de trois millions : une situation injuste pour un pays comme la France. À travers la reproduction des inégalités, les enfants et les jeunes sont exposés à la pauvreté, à l'instar de leurs parents qui sont confrontés au chômage, au mal-logement, aux difficultés d'accès aux soins... Ce numéro 18 du magazine de la Fédération des acteurs de la solidarité dresse un tableau de ces situations et apporte des réponses pour tenter d'enrayer ces situations dramatiques par la prévention et l'investissement dans la solidarité. *

Automne

Colloque « Très grande exclusion : quelles solutions pour les oubliés de la solidarité ? »



La Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) a organisé, en partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité, le colloque « Très grande exclusion : quelles solutions pour les oubliés de la solidarité ? » **mercredi 6 décembre 2017**, à Paris. Depuis toujours, la FEP consacre un important volet de son activité à la lutte contre la très grande exclusion et s'évertue à cerner

les nouvelles formes de pauvreté qui se font jour afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des publics concernés. Dans ce cadre-là, la commission nationale Exclusion de la FEP a lancé, début 2017, une grande enquête auprès des associations et fondations du réseau de la FEP œuvrant dans les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Cette enquête a permis d'identifier des publics particulièrement vulnérables. Deux publics ont ainsi été identifiés comme prioritaires dans la lutte contre la très grande exclusion et ont été au centre du colloque : les personnes à la rue vieillissantes et les

personnes aux droits incomplets. L'enquête a également permis de recenser les réponses apportées par les associations à ces nouvelles formes de précarités et de dresser constats et premières pistes de solutions, partagés lors du colloque.

En associant également le Samusocial et la Fondation de l'Armée du Salut à l'événement, ce colloque s'est voulu être un temps fort de la lutte contre la très grande exclusion. Il a été l'occasion, pour les experts et les professionnels de terrain, d'échanger sur leurs expériences et pratiques actuelles en vue de les adapter et d'élaborer le plaidoyer nécessaire à leur évolution. *

Trois questions à Jean Fontanieu, secrétaire général de la Fédération de l'Entraide Protestante

La Fédération Entraide Protestante a organisé le 6 décembre 2017 le colloque « Très grande exclusion ». Quel était le but/les objectifs de ce colloque ?

La FEP se préoccupe depuis 3 ans de la question des « oubliés de la solidarité ». C'est-à-dire des gens qui sortent des radars de la protection et de la solidarité. Et si des structures comme nous ne nous en n'occupons pas, alors qui le fera ? C'est pour cela que la première étape a été de réaliser un questionnaire envoyé à nos 380 adhérents pour identifier les publics particulièrement vulnérables. De ces questionnaires sont ressortis 4 types de public prioritaires :

- les personnes à la rue vieillissantes
- les personnes aux droits incomplets (par exemple les personnes migrantes, mineurs non accompagnés, etc.)

• les personnes victimes de troubles psychiques

• les personnes en situation d'addiction de tout ordre

Les deux premières catégories de public faisaient déjà l'objet du colloque « très grande exclusion » du 6 décembre 2017.

Concrètement, l'objectif de ce colloque était de rassembler les acteurs du secteur et de définir des modalités de coopération pour ces publics spécifiques.

Est-ce que ce colloque « Très grande exclusion » sera un rendez-vous annuel et quelle expérience en retirez-vous ?

Le colloque du 6 décembre fut une première positive et la FEP veut continuer à travailler sur des solutions que le secteur peut apporter à

ces 4 publics identifiés. Cela passera sûrement par la mise en place d'un plaidoyer, la structuration de nos actions, l'articulation d'un mouvement interassociatif et l'intégration dans un écosystème de parties prenantes. Par exemple, il faut réfléchir à comment impliquer les entreprises dans ces actions et réflexions. Nous sommes au début de la dynamique et la commission nationale Exclusion de la FEP s'y investit activement.

La Fédération des acteurs de la solidarité était partenaire de cette journée. Quels sont les autres échanges entre les deux structures ?

Chaque structure à ses spécificités, mais il nous faut nous obliger à travailler ensemble. C'est une obligation morale mais aussi



une obligation stratégique. Nous savons faire fi de nos différences pour nous rejoindre lors de sujets importants et qui suscitent une émotion forte comme les circulaires organisant le contrôle des étrangers dans les structures d'hébergement. Pour conclure, il faut que chacun arrive à s'extraire de ses considérations et freins internes pour aller vers quelque chose de plus grand ! *

Mobilisation collective contre la circulaire du 12 décembre organisant le recensement des étrangers dans l'hébergement

En décembre 2017, 26 associations se sont immédiatement mobilisées en réaction à la circulaire du 12 décembre, prévoyant l'examen dans les centres de la situation administrative des étrangers sans abri hébergés ou qui sollicitent un hébergement.

Elles craignaient que ces circulaires instaurent des procédures de recensement et de contrôle des personnes sans-abri ou hébergées en raison de leur nationalité et de leur statut administratif, ce qui remettait en cause le caractère inconditionnel de l'accueil et les droits fondamentaux comme la protection des données à caractère personnel.

De plus, le rôle des travailleurs sociaux est d'accompagner les personnes migrantes et non de les contrôler. Par ailleurs, ces circulaires auraient eu un impact fort dans la relation de confiance entre travailleurs sociaux et personnes accompagnées, préférant alors rester à la rue de peur d'être contrôlées.

Le 8 décembre, les présidents des associations ont décidé de quitter la table des discussions engagées avec le ministère de l'intérieur pour dénoncer l'absence de concertation et la brutalité du projet.

Le 18 décembre, les associations ont saisi le Défenseur des droits qui a demandé au Gouvernement, dans une décision du 18 janvier 2018, le retrait de cette circulaire en raison

des atteintes portées aux droits fondamentaux des personnes de nationalité étrangère et a réaffirmé que seule la détresse sociale, médicale ou psychique doit présider à l'accueil en hébergement.

« Le respect des droits des étrangers est un marqueur essentiel du degré de protection et d'effectivité des droits et libertés dans un pays »

Jacques Toubon, Défenseur des droits.

La Fédération a parallèlement produit des recommandations destinées à ses adhérents, les associations qui gèrent les centres d'hébergement, pour mieux comprendre et réagir face à ces circulaires.

RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT D'autre part le mouvement interassociatif a saisi le Conseil d'État dans une action collective pour demander l'annulation de la circulaire et sa suspension en urgence.

Le Conseil d'État s'est prononcé en début d'année 2018 en retenant l'essentiel des points soulevés par les associations par une ordonnance rendue le 20 février 2018 mais sans suspendre le texte. Le Conseil d'État a explicitement indiqué dans sa décision que :

• Les équipes mobiles ne peuvent recueillir auprès des personnes hébergées dans les centres que les seules informations que celles-ci ont accepté de leur communiquer ;

• La circulaire ne confère aux équipes mobiles, par elle-même, aucun pouvoir de contrainte tant à l'égard des personnes hébergées qu'à l'égard des gestionnaires des centres ;

• La circulaire n'autorise pas à collecter des informations en violation de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par conséquent, les équipes mobiles ne pourront interroger que les seules personnes hébergées qui le souhaitent. Ainsi, elles ne sont pas autorisées à réaliser des contrôles forcés au sein des centres. Dans ces conditions, la décision encadre strictement les pouvoirs de l'administration confirmant la pertinence de l'action et des arguments des associations requérantes.

La Fédération a demandé au gouvernement une application rigoureuse des principes énoncés par la Haute juridiction. Elle appelle les associations à la vigilance quant au respect des droits fondamentaux des personnes. *

Publication d'une enquête sur la participation des personnes accompagnées au sein du réseau de la Fédération

En décembre 2017, la Fédération a publié les résultats d'une enquête construite avec le groupe d'appui national Participation, composé principalement de personnes accueillies dans le réseau. Cette enquête présente un état des lieux de la mise en place des Conseils de vie sociale (CVS) et plus largement du processus de participation au sein des structures du réseau. Il s'agit également de repérer les bonnes pratiques et d'analyser et de comprendre quels sont les éventuels freins au développement de la participation. Les résultats de l'enquête mettent en évidence que la participation est bien appréhendée par les associations du réseau qui mettent en place différentes instances au sein de leur structures. Conformément à la législation, celles-ci sont composées majoritairement de personnes accompagnées. À également été observé un réel co-portage de l'instance puisque des

travailleurs sociaux, directeurs, administrateurs... y participent. Les répondants mettent en avant la plus-value des CVS comme permettant des échanges entre les acteurs d'une structure et une instance de pleine reconnaissance des personnes accompagnées et de leurs responsabilités. L'enquête met également en évidence la souplesse des instances de participation hors CVS permettant d'impliquer les personnes accompagnées dans tout type de structures.

Enfin, il émerge de l'enquête des besoins d'outillage pour favoriser la participation dans les structures. Notamment avec la diffusion de « kits participation » pour accompagner les établissements vers des démarches participatives (comprenant outre des guides existants, des outils comme des formations, des plateformes d'échange de pratiques...) ainsi qu'une journée d'échange. *

Interpellation du commissaire européen aux affaires intérieures sur le tri en CHRS

Des réseaux associatifs français ont interpellé le Commissaire européen aux affaires intérieures, Dimitris Avramopoulos, au sujet des circulaires de décembre 2017 visant examiner la situation administrative des personnes dans les centres d'hébergement. Ce courrier marquait aussi l'opposition des associations à l'implication croissante du secteur social dans les politiques d'expulsion par les États en Europe. Les associations ont enfin attiré l'attention du Commissaire sur la totale inefficacité du règlement de Dublin et sur le besoin de régulariser davantage de personnes. *



F AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Séminaire logement d'abord, état des lieux et perspectives régionales

Depuis novembre 2016, la Fédération porte une action visant à développer la pratique du logement d'abord et le « *Un chez soi d'abord* » en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pendant l'année 2017, cette mission d'appui régionale portée par la Fédération, et soutenue par l'Agence régionale de santé, a accompagné le déploiement de projets Logement d'abord dans les territoires et l'accompagnement à la réponse à l'appel à projet « *Un chez soi d'abord* ».

Tout au long de l'année, des formations sur la pratique du rétablissement ont été réalisées dans plusieurs associations et des séjours d'immersion ont permis à des équipes de partager le quotidien d'intervenants auprès des publics à la rue. Les associations, mais plus largement les acteurs du secteur social ainsi que les partenaires du secteur de la santé, ont été sensibilisés à la mise en œuvre de la pratique du Logement d'abord, afin de faire le lien entre les professionnels de l'action sociale et médico-sociale.

Le séminaire régional du 12 décembre 2017 était l'occasion de faire le point sur une année

d'essaimage du Logement d'abord et d'envisager les perspectives de travail pour la suite. Les ateliers et les temps d'échanges ont été animés avec des méthodes d'animation participative afin que chacun soit en mesure de pouvoir donner son avis et témoigner. Des panneaux collaboratifs ont également été mis à disposition tout au long de la journée afin de faciliter l'expression.

Les différentes interventions, les témoignages et temps d'échanges ont permis de préciser les éléments clés du Logement d'abord et ont fait apparaître la nécessité de reconnaître le droit au logement comme un droit fondamental dans le but de rendre une pleine et entière citoyenneté à tous. Le Logement d'abord, c'est proposer un accès direct et sans prérequis d'insertion, à un logement autonome et pérenne pour toutes les personnes mal logées ou dépourvues de logement. L'enjeu est d'accompagner au changement des pratiques et d'outiller les professionnels pour qu'ils puissent orienter les personnes concernées par cette démarche, en lien avec la politique du Logement d'abord. *

F NORMANDIE

Journée nationale en Normandie « santé et emploi »



Tout le monde est employable!». C'est autour de cette maxime que des acteurs de la Fédération (personnes concernées, bénévoles, professionnels) se sont retrouvés le 4 décembre 2017 à Caen pour une journée nationale emploi santé co-organisée par la Fédération régionale Normandie et le siège. S'identifier, mieux travailler ensemble, imaginer collectivement de nouvelles formes d'accompagnement pour passer de « se soigner puis s'insérer » à « se soigner et s'insérer » furent les objectifs poursuivis tout au long de la journée. Sont intervenus des porteurs de pratiques inspirantes afin d'éclairer les débats et nourrir les réflexions des participants: TAPAJ, Pôle emploi Normandie qui a développé des partenariats santé sur son territoire, l'ARS Normandie qui prend en compte cette dimension dans le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins etc. L'après-midi fut également l'occasion de discuter en plus petits groupes de thématiques centrales comme la santé mentale, les addictions mais aussi des AVA et de l'IAE comme dispositifs passerelles pour des personnes pouvant rencontrer de problématiques de santé. Devant le succès d'une telle journée, la Fédération souhaite développer et renforcer les dynamiques entre les acteurs de la santé et de l'emploi en 2018. *

F ILE-DE-FRANCE

La filière restauration dans l'IAE

La Fédération des acteurs de la solidarité et l'association régionale Ile-de-France ont co-organisé le 12 décembre 2017 une journée nationale sur le thème de la filière restauration dans l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). La région Ile-de-France s'est portée candidate auprès du siège pour l'organisation de cet événement afin d'accompagner le dynamisme des acteurs de l'IAE de cette filière sur la région. La journée s'est tenue dans les locaux d'une association adhérente qui avait ouvert ses portes pour l'occasion, et dont le chantier d'insertion a assuré la prestation traiteur pour le déjeuner.

Ce sont plus de 50 structures d'insertion et de nombreux partenaires qui se sont retrouvés pour présenter leurs initiatives et partager les évolutions touchant la filière. Cette journée a permis aux participants d'échanger autour des grands enjeux de la filière tels que l'agrément sanitaire, la

formation professionnelle, la coopération économique et la tarification... avec le soutien d'expertises des membres du réseau et la participation d'intervenants extérieurs (services de l'État, entreprises et organismes de formation). Les projets innovants présentés dans le cadre de cette rencontre reflétaient toute la richesse et la diversité que l'on peut trouver au sein de la Fédération (aide alimentaire, food-trucks, partenariats avec les entreprises, etc.). Des ateliers d'échanges ont permis aux participants de partager sur les pratiques de mutualisation entre structures, sur la diversification des activités, sur les problématiques de tarification et sur l'accompagnement des parcours d'insertion vers les métiers de la restauration. Les acteurs du réseau ont fait un retour très positif sur cette journée thématique proposée par la Fédération, et ils ont exprimé le souhait que ces rencontres se développent avec une approche par filière. *

F PAYS DE LA LOIRE

Journée régionale « Maladies contagieuses dans un contexte de précarité »



Les adhérents expriment régulièrement des questions relatives à la prévention et la prise en charge de certaines pathologies qui, pour certaines, sont lourdes de représentations sociales. Tuberculose, gale, parasites, les conditions de vie des personnes à la rue ou en mal logement influent sur les modes de transmission mais impactent aussi sur la manière dont les personnes vont pouvoir accéder et se maintenir dans le soin. Or, les conditions d'hébergement des personnes en grande vulnérabilité relèvent de politiques sociales qui ne priorisent pas toujours les enjeux de santé publique. Sur le terrain, comment dépasser l'urgence des situations individuelles? Cette journée s'est attachée à apporter des éléments de compréhension de ces pathologies pour ensuite tenter de formuler des propositions d'amélioration de la prise en charge des personnes et permettre que leurs conditions de vie ne s'opposent pas à l'accès ou au maintien dans le soin et la santé. *

Formation

Accueillir et accompagner les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection internationale

Sous l'égide de la Fédération des acteurs de la solidarité PACA Corse, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, ont travaillé en 2017 sur la mise en œuvre d'une action, suite à un appel à projet porté par UNIFAF. Répartie sur 8 jours, la formation « Accueillir et accompagner les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection internationale », proposée à l'ensemble des adhérents UNIFAF et était entièrement gratuite pour les opérateurs. Cette action s'intègre dans un contexte en forte évolution et vise à permettre aux professionnels des secteurs social et médico social de mieux comprendre les enjeux et de monter en compétence par rapport à l'accueil et à l'accompagne-

ment des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale. 154 participants au total pour les trois régions, ce qui correspond à 105 personnes différentes salariés de 33 associations du secteur social. Dans les trois régions, 12 modules de formation ont été organisés pour un total de 30 jours de formation. Pour 2018, une nouvelle session devrait voir le jour au cours du second semestre dans chacune des régions, voire plusieurs sessions pour se rapprocher davantage des opérateurs. La Fédération développe également l'accompagnement des professionnels sur cette thématique pour sensibiliser les acteurs de l'IAE et les autres OPCA. *



Le FILE, un levier pour lancer de nouvelles actions

Le Fonds initiatives locales contre l'exclusion (FILE) soutient depuis 2001 des projets initiés par des adhérents de la Fédération en partenariat avec la Fondation J.M. Bruneau. L'accent est mis notamment sur les passerelles avec le monde de l'entreprise et la formation des publics, le montage de projets, l'accès ou le maintien dans le logement. En 2017, 54 adhérents ont bénéficié d'une subvention pour mener une action nouvelle pour un financement total de plus de 270000 euros. Parmi

les problématiques traitées dans ces projets, un grand nombre porte sur des actions socio-éducatives et culturelles ou qui favorisent la participation et l'expression des personnes. Apprentissage des savoirs de base, accompagnement à l'utilisation des outils et ressources numériques mais aussi alimentation et cuisine, santé, socio-esthétique et art-thérapie sont les thèmes proposés aux personnes accompagnées par les adhérents. Des ateliers où peuvent s'exprimer créativité et talents

et l'accès à différentes pratiques culturelles et sportives vont concourir à remobiliser les personnes, améliorer leur bien-être et leur permettre de rompre l'isolement. L'appel à projet 2018 a été lancé en début d'année dans le réseau et des comités de sélections se tiendront régulièrement jusqu'à consommation totale des financements. L'axe transversal vise cette année les actions en faveur de l'accès aux droits des personnes et celles en faveur de l'inclusion numérique. *

Réfléchir le financement privé au service du projet social

Le projet fédéral 2016-2021 affiche l'axe « Consolidier le modèle économique du réseau en s'ouvrant à d'autres pratiques ». L'objectif est de répondre à la fragilisation du modèle économique des associations de solidarité et de saisir les

opportunités offertes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Damian Mathey, stagiaire ENA, a mené une étude qui a permis d'identifier à la fois les besoins des adhérents, de leur proposer des solutions possibles, ainsi

qu'une démarche et l'identification des ressources disponibles, en complément des financements publics. Ont également été réalisées des fiches techniques enrichies d'exemples telles que « Mobiliser le financement privé au service du projet social : quelle démarche mettre en œuvre ». *

projet social : comprendre ses besoins de financement et repérer les solutions de financement possibles», mais aussi « Mobiliser le financement privé au service du projet social : quelle démarche mettre en œuvre ». *

Perspectives 2018

par Florent Guéguen

Directeur Général

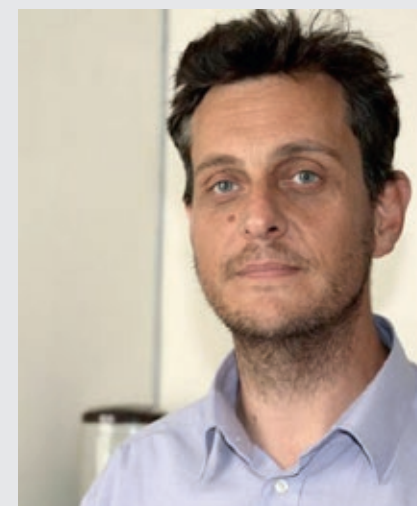
La vague de réformes, d'ordres législatives, réglementaires ou budgétaires des premiers mois de l'année 2018 impacte très fortement les acteurs du réseau.

Le projet de loi Asile et immigration présenté au parlement en avril a été perçu par la majorité des associations comme une dégradation de la procédure d'asile et une restriction des droits fondamentaux. Fidèle à sa doctrine, la Fédération, avec ses adhérents et partenaires s'est fortement investie en proposant des amendements permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des étrangers en situation de précarité. Nous avons notamment défendu à cette occasion la nécessité d'ouvrir l'accès à la carte de séjour d'un an renouvelable pour les personnes « non expulsables », afin de leur permettre d'accéder à l'emploi, au logement, à la santé, pour sortir de la pauvreté. La saisine du Conseil d'État sur la circulaire du 12 décembre, qui organise le contrôle des étrangers dans l'hébergement, a également permis de neutraliser les effets les plus nocifs de ce texte, la haute juridiction posant la règle du volontariat des personnes et de l'absence de pouvoir d'injonction des équipes mobiles sur les centres d'hébergement. Dans ce contexte difficile, le rapport du député Aurélien Taché sur l'intégration des étrangers est apparu comme une avancée positive avec par exemple le droit au travail des demandeurs d'asile au bout de 6 mois de présence ou l'accès plus systématique à des cours de français. Souhaitons que le gouvernement s'empare de ce rapport pour que la France se dote enfin d'une véritable politique d'intégration des étrangers dont l'arrivée est une richesse pour le pays.

La mobilisation des services de l'Etat et des associations a été forte cet hiver pour héberger et accompagner les personnes sans domicile fixe. La Fédération, au sein du Collectif des Associations Unies a dû sonner l'alerte à la fin de l'hiver pour obtenir comme l'an passé la pérennisation de 5000 places d'hébergement qui permettront de limiter le nombre de remises à la rue sans solution. Cependant les efforts de l'Etat pour mettre en œuvre le droit à l'hébergement et à l'accompagnement sont aujourd'hui contrecarrés par l'annonce d'un plan d'économie sur les CHRS de 57 millions sur 4 ans dont 20 millions d'euros dès 2018 et la mise en place d'une tarification plafond. Le risque d'une dégradation de l'accompagnement des personnes hébergées et d'une sélection des publics à l'entrée est réel. Opposée à ce « coup de rabet » décidé sans mesure d'im-

pact social, la Fédération proposera à ses adhérents une stratégie contentieuse pour défendre les capacités d'accompagnement et d'innovation sociale des établissements.

Malgré ce contexte dégradé, la Fédération sera en 2018 pleinement engagée dans la mise en œuvre du plan gouvernemental Logement d'abord, convaincue de la nécessité d'un changement des politiques publiques favorisant l'accès direct au logement des personnes sans domicile fixe, avec un accompagnement, pour sortir des parcours sans fin dans l'hébergement.



L'annonce fin mars de la désignation de 24 territoires de « mise en œuvre accélérée » de ce programme témoigne d'une mobilisation gouvernementale mais aussi d'une attente très forte des collectivités locales et des acteurs associatifs pour que les choses changent concrètement sur le terrain. La Fédération participera activement en 2018, au suivi national et local de ce programme avec des points de vigilance, notamment sur la faiblesse des crédits dédiés aux territoires de mise en œuvre accélérée (8 millions d'euros auxquels s'ajoutent 8 millions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sur les logements privés conventionnés) ou la tentation - en cours - de financer le logement d'abord par redéploiement des crédits d'hébergement. Notre rôle sera aussi d'accompagner concrètement les adhérents, au niveau national et local avec les fédérations régionales, aux changements des pratiques professionnelles dans le secteur de l'héber-

gement et de la veille sociale. L'organisation d'une journée nationale du réseau sur l'accès au logement des personnes sans domicile les 27 et 28 septembre 2018 à Amiens nous permettra de faire un premier bilan sur le Logement d'abord et sur l'accompagnement au changement des acteurs associatifs, bailleurs, et des territoires.

2018 sera également une année de mobilisation contre le chômage de longue durée avec la mise en œuvre espérée des propositions du rapport Borello sur le développement massif de l'insertion par l'activité économique (IAE) et la réforme de la formation professionnelle qui doit permettre un accès plus systématique à la formation des salariés en insertion. L'expérimentation de médiation active « SEVE » portée par la Fédération continuera à s'étendre avec 5 régions couvertes et l'ambition à terme de développer ce programme sur l'ensemble du territoire.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des jeunes et des familles, annoncée le 17 octobre 2017 par le Président de la République a fait l'objet d'une concertation avec les associations au premier trimestre 2018 à travers 6 groupes de travail qui ont produit de nombreuses préconisations. La Fédération, qui a pris une part active à ces travaux, demande qu'ils débouchent sur des mesures concrètes et financées dans le temps, notamment sur l'accueil « inconditionnel » de la petite enfance, la réduction du non recours aux droits sociaux et aux soins, la réforme des minima sociaux, l'insertion des jeunes ou encore le développement de l'accompagnement social et de solutions dignes pour sortir les familles de la rue.

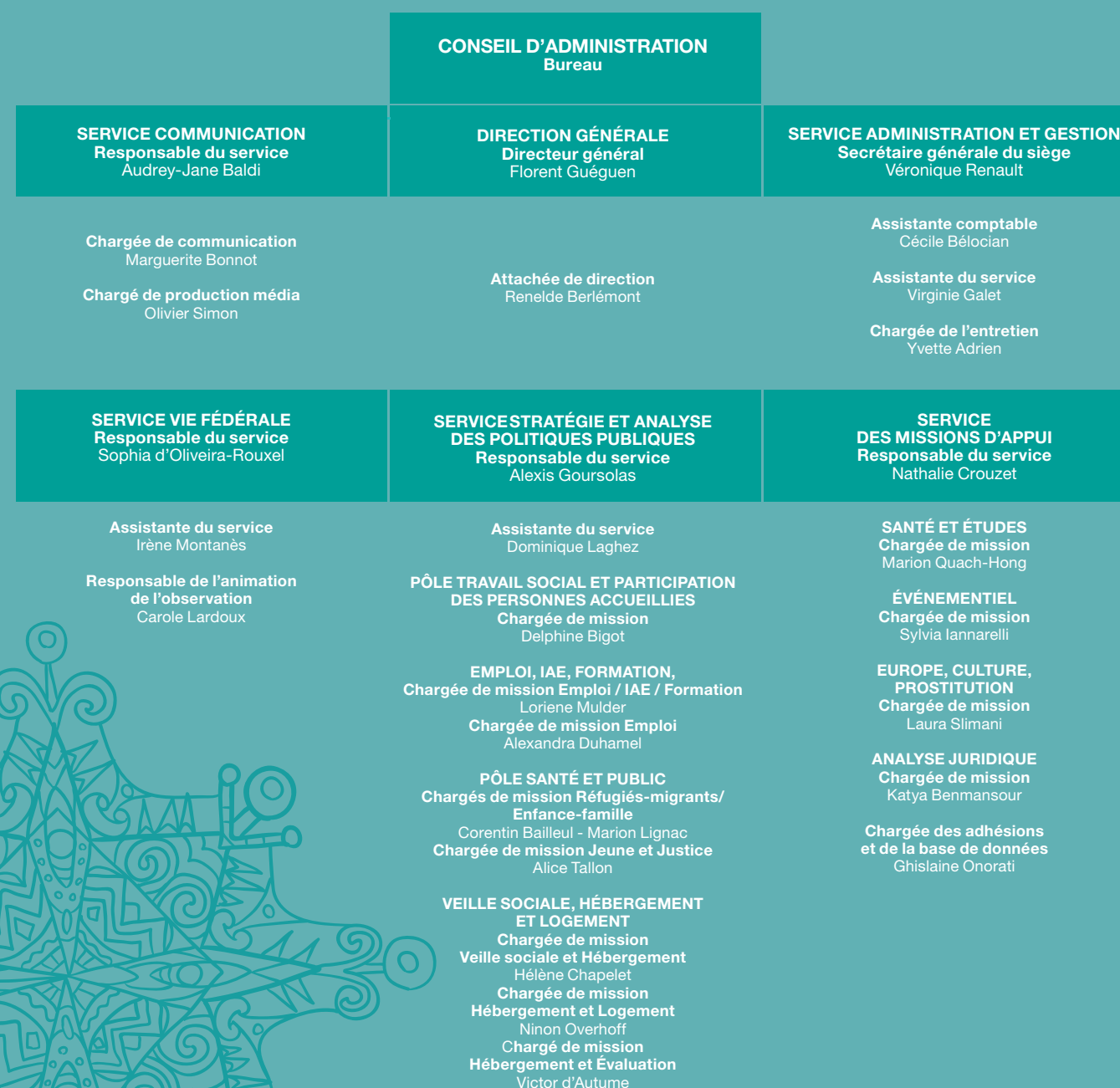
Enfin, 2018 sera aussi une année de choix stratégiques pour le mouvement associatif, malmené par la réduction des subventions, la baisse drastique des contrats aidés et le développement de la commande publique parfois au détriment de l'innovation et de l'autonomie. La mobilisation de toutes et tous, personnes accompagnées, salarié.e.s, bénévoles, sera nécessaire - au national comme en région - pour faire vivre collectivement les valeurs de solidarité et promouvoir ensemble l'investissement social qui est au cœur de notre projet associatif. *



Le bureau fédéral 2017

Louis GALLOIS Président	Jean-François BAHAIN Membre	Martine BOEHLER Secrétaire générale adjointe	Gilles PIERRE Vice-Président
Catherine ABELOOS Trésorière adjointe	Maryse BASTIN-JOUBARD Secrétaire générale	Djamel CHERIDI Membre	Eric PLIEZ Trésorier

L'organigramme du siège national (en mai 2018)



Le conseil d'administration 2017

Catherine ABELOOS Trésorière adjointe Salarisés Association Revivre 33000 Bordeaux	Christian CHASSERIAUD Bénévoles Association du côté des femmes 64000 Pau	Aldo MAGGIORE Personnes accompagnées France Horizon 31400 Toulouse
Arthur ANANE Conseil des régions Fédération Ile de France	Djamel CHERIDI Adhérents nationaux Coallia 75592 Paris	Gilles PIERRE Conseil des régions Fédération Bourgogne-Franche-Comté
Matthieu ANGOTTI Salarisés CCAS de Grenoble 38000 Grenoble	Eve CHRETIEN Intervenants sociaux Association L'Etage Club de jeunes 67000 Strasbourg	Eric PLIEZ Adhérents nationaux Association Aurore 75004 Paris
Jean-Marc ANTOINE Bénévoles L'Epoc 75019 Paris	Frédéric COULAMA Conseil des régions Fédération Océan indien	Christine PONSIN Salarisés Centre Jane Pannier 13001 Marseille
Chloé AUTHELET Intervenants sociaux Fondation Armée du Salut	Philippe DUMOULIN Conseil des régions Fédération Hauts-de-France	Rose-Marie SERGENT Conseil des régions Fédération Paca Corse
Jean-François BAHAIN Conseil des régions Fédération Pays de la Loire	Louis GALLOIS Bénévoles Association la Sauvegarde du Nord 59045 Lille	Bernadette SILLIAU Personnes accompagnées Association pour le soutien des adultes en difficultés 29600 Morlaix
Maryse BASTIN-JOUBARD Bénévoles Association Ecole Santé Social Sud Est 69337 Lyon	Marie-Josée KETTY-TOLA Personnes accompagnées Association Aurore 75004 Paris	Francis SILVENTE Conseil des régions Fédération Auvergne-Rhône-Alpes
Martine BOEHLER Secrétaire générale adjointe Bénévoles Inservest - 82000 Montauban	Thierry KUHN Adhérents nationaux Emmaüs France 93100 Montreuil	
Marie-Hélène BOUYGUES Conseil des régions Fédération Occitanie	Fabrice LEFEBVRE Conseil des régions Fédération Normandie	

Les président.e.s et les salarié.e.s des associations régionales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Francis SILVENTE Président
Pascale BLANCHETIERE Déléguée régionale
Delphine CHARLET Assistante de direction et communication

Fanny GAGNAIRE Cheffe de projet « Logement d'abord »
Emmanuelle TELLO Chargée de mission emploi/formation Et coordinatrice régionale ETAIE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Gilles PIERRE Président
Audrey DALLAVALLE Déléguée régionale
Marion DEFAUT Chargée Administration et communication

Marie-Louise FAYE Chargée de mission Emploi/Formation
Florie GAILLARD Chargé de mission H/L, Migrations, Obs
Mathilde DUPRE Chargée de mission Santé
Gaëlle FRUCTUS Chargée de mission Part/Appui études

BRETAGNE

Jean-Jacques DANTON Président
Virginie DELIENCOURT Secrétaire administrative
Marion MELEARD Chargée de mission

CENTRE VAL DE LOIRE

Eric LE PAGE Président
José PIRES DIEZ Directeur régional
Véronique VINCENT-VICTOR Chargée de mission
Martine WINCKEL Chargée de formation

GRAND EST

Pierre FREYBURGER Président
Elisabeth EL GHARBI Chargée de projet IAE Emploi
Carole EYENGA Secrétaire
Adelheid TUFUOR Directrice régionale
Charline TROUILLET Chargée de projet Santé/Participation

HAUTS-DE-FRANCE

Philippe DUMOULIN Président
Nathalie BUYS Chargée de mission
Antoine DECOSTER Assistant administratif
Anne-Béatrice DELAITE Chargée de mission
Romain JOUBERT Chargé de mission
Delphine MORREEUW Chargée de mission
Tiffany THIROLLE Déléguée régionale
Philippe GILBERT D'HALLUIN Délégué régional adjoint

ÎLE DE FRANCE

Arthur ANANE Président
Anaïs DE SAINT MARTIN Chargée de mission Précarité Paris
Charlotte DEBACKERE Assistante Service civique
Marie-Thérèse FILIPPI Assistante Service civique
Clotilde HOPPE Chargée de projet
Farah LAALA Chargée de mission Observ/Accès aux droits

Julia MANDOZA Aide comptable
Steven MARCHAND Chargé de mission Emploi/IAE
Isabelle MEDOU-MARERE Directrice régionale
Elise NOEL-CHEVALIER Assistante de direction
Violaine PINEL Chargée de mission Logement
Marine SAAD Fonds de sécurisation/Logement

NORMANDIE

Fabrice LEFEBVRE Président
Charlotte MARTINS Assistante administrative
Aurélien MOREAU Déléguée régionale

NOUVELLE AQUITAINE

Michel BELAIR Président
Cécile PUYJALON Déléguée régionale
Claire JOUBERT Chargée de mission Santé/Participation
Fabienne MAUGUE Chef de projet Emploi/Formation
Corinne MERIEU Secrétaire-Comptable

OCCITANIE

Marie-Hélène BOUYGUES Présidente
Fatima BDILOU Chargée de mission IAE
Julie BRUSLEY Chargée de mission IAE
Anne-Claire HOCHEDÉL Déléguée régionale
Virginie MATTEONI Chargée de mission Hebg/Logt/Particip
Audrey ROQUEFORT Chargée de mission Santé
Michel ROUSSELIN Chargé de mission Plateforme IAE
Béatrice VIDAL Secrétaire de direction
Loriane CARRACHA Chargée de mission
Lise COMBES Coordinatrice régionale
Marie RIVIERE Agente administrative

OCÉAN INDIEN

David AH-AOUN Président
Laïla CORENTHY Chargée d'accueil
Frédéric COULAMA Délégué régional

PACA CORSE

Rose Marie SERGENT Présidente
Benedetta BADII Chargée de mission
Agnès BODET Assistante de communication Formation
Alexandra COPPOLANI Chargée de mission
Caroline DEGLISE-FAVRE Secrétaire d'accueil
Marjolaine DUCROCQ Déléguée régionale
Samira ESSAMMA Assistante comptable

PAYS DE LA LOIRE

Jean-François BAHAIN Président
François LEBRUN Chef de projet AHIL
Mélanie LEMBRE Chargée de mission IAE et ETAIE
Soazic LEMERCIER Chargée de mission Santé/Public
Héloïse PARBEAU Chargée de mission Interv sociales/Formation
Luce ROLLAND Déléguée régionale
Maryvonne TABURET Assistante administrative

Les associations régionales



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

13 rue Raoul Servant - 69007 LYON
Tél. : 04 37 70 19 19
www.federationsolidarite-aura.org

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SIÈGE SOCIAL
6 rue Alfred Changenet - 21300 CHENOVE
Tél. : 07 76 58 10 77
bfc@federationsolidarite.org

ETABLISSEMENT BESANÇON (25000)
6 boulevard Diderot - Bâtiment B
Tél. : 03 81 88 56 39
bfc@federationsolidarite.org

ETABLISSEMENT MÂCON (71000)
80 rue de Lyon
Tél. : 03 85 21 94 67
Fax : 03 85 21 94 60
bfc@federationsolidarite.org

BRETAGNE

10 boulevard Charner - 22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 02 57 18 01 27
Fax : 02 96 40 05 06
bretagne@federationsolidarite.org

CENTRE VAL DE LOIRE

20 quai Saint Jean - 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 46 46 93
centrevalldeloire@federationsolidarite.org

GRAND-EST

DIRECTION & SECRETARIAT
18 rue du 22 novembre - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 51 00 23
Fax : 03 90 24 66 36
secretariat.grandest@federationsolidarite.org

SIÈGE ADMINISTRATIF MAXEVILLE (54320)
17 route de Metz
Bâtiment Saint François
Tél. : 06 84 04 69 65
secretariat.grandest@federationsolidarite.org

HAUTS-DE-FRANCE

199 - 201 rue Colbert - Centre Vauban -
Bâtiment Lille - 2^{ème} étage - 59000 LILLE
Tél. : 03 20 06 15 06
Fax : 03 20 08 63 34
hautsdefrance@federationsolidarite.org

ILE DE FRANCE

82 avenue Denfert Rochereau - 75014 PARIS
Tél : 01 43 15 80 10
contact@federationsolidarite-idf.org

NORMANDIE

Immeuble Alpha
9 rue Georges Braque - 76000 ROUEN
Tél. : 02 35 34 22 93
accueil.normandie@federationsolidarite.org

NOUVELLE AQUITAINE

23 ave du Mirail -E1 Parc d'activité Mirail
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél. : 05 56 32 19 57
Fax : 05 57 54 82 12
contact.nouvelle-aquitaine@federationsolidarite.org

OCCITANIE

SIÈGE SOCIAL
16 chemin de Fages - 31400 TOULOUSE
Tél. : 05 34 31 40 29
Fax : 05 61 25 83 17
occitanie.siege@federationsolidarite.org

ETABLISSEMENT MONTPELLIER (34000)
Résidence les trois îlets - Bât B
3 rue Charles Didion
Tél. : 04 34 35 66 04
occitanie.siege@federationsolidarite.org

OCÉAN INDIEN

31 rue Luc Lorion - 97410 SAINT PIERRE
secretariat-oi@federationsolidarite.org
Tél. : 02 62 25 36 94
Fax : 02 62 25 97 27

PACA CORSE

56 rue Paradis - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 96 11 06 10
Fax : 04 91 33 40 55
pacac@federationsolidarite.org

PAYS DE LA LOIRE

85 boulevard Germaine Tillion - 49100 ANGERS
Tél. : 02 41 20 45 16
paysdelaloire@federationsolidarite.org

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

76 rue du faubourg Saint Denis - 75010 Paris
contact@federationsolidarite.org
http://www.federationsolidarite.org
Tél. 01 48 01 82 00





La Fédération est soutenue par :

- Délégation générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Direction générale de la santé (DGS)
- Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA)
- Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
- Fonds social européen (FSE)
- Erasmus/Generativity
- Fondation JM Bruneau
- Fondation de France
- Union sociale pour l'habitat (USH)
- Fédération nationale des Samu Sociaux (FNSS)
- Ag2R La Mondiale
- Crédit Coopératif

Crédits photos

Julien Jaulin
Fotolia
Thinkstock (by humancom)

Coordination éditoriale

Audrey-Jane Baldi - Marguerite Bonnot - Remerciements: Irène Montanès

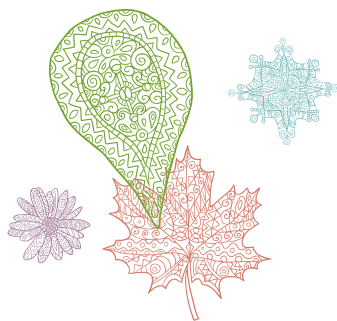
Conception graphique & production

Bruno Franceschini

Achevé d'imprimer

Sur les presses de l'imprimerie STIPA en mai 2018





Retrouvez toutes les infos de la Fédération des acteurs de la solidarité sur :

www.federationsolidarite.org



FederationSolidarite



FedeSolidarite



La mission IAE
est cofinancée par
l'Union européenne



Fédération
des acteurs de
la solidarité